

PARTIE I

Chapitre 2

Problématique et évolution récente des politiques en faveur des PME et de l'entrepreneuriat

Au cours de ces dernières années, les gouvernements des pays membres de l'OCDE ont mis en œuvre de nouvelles mesures visant à encourager le dynamisme et la compétitivité du secteur des PME. Les actions les plus notoires ont notamment consisté à assouplir les réglementations des marchés de produits et les obstacles administratifs à l'entrepreneuriat. La simplification administrative est de plus en plus facilitée par les TIC, les portails Internet et les guichets uniques en ligne. Les pouvoirs publics accordent de plus en plus d'attention à la formation générale et professionnelle dans le domaine de l'entrepreneuriat. Certaines mesures très importantes ont aussi été prises pour promouvoir l'entrepreneuriat féminin. Les pouvoirs publics attachent une grande importance à faciliter l'accès aux financements pour les PME et à renforcer la base de connaissances et d'innovation des PME. De plus en plus, les PME sont également encouragées à internationaliser leurs opérations. L'importance de l'entrepreneuriat et de l'innovation pour les PME afin de stimuler la croissance dans une économie mondialisée à forte intensité de savoir a été soulignée par la Deuxième conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME, qui s'est tenue à Istanbul en juin 2004, et dans la Déclaration ministérielle d'Istanbul intitulée « Promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international ».

1. Introduction

La Deuxième conférence ministérielle de l'OCDE sur les PME organisée du 3 au 5 juin 2004 à Istanbul a permis d'approfondir l'analyse des principaux thèmes de la *Charte de Bologne sur les politiques à l'égard des PME* (adoptée en 2000 par près de 50 gouvernements), à savoir notamment la mondialisation, l'innovation, le financement, les grappes et partenariats d'entreprises, le commerce électronique, le cadre réglementaire et la simplification administrative, les partenariats pour le développement, l'entrepreneuriat et l'entrepreneuriat féminin, et d'étudier plus avant les possibilités et les priorités d'action. Les ministres ont notamment pu :

- Évaluer l'impact sur les PME de l'évolution de la mondialisation quatre ans après la conférence de Bologne.
- Renforcer la compréhension des questions et politiques relatives à l'entrepreneuriat, ainsi qu'à la compétitivité et la croissance des PME dans l'économie mondiale.
- Identifier les pratiques optimales et élaborer des recommandations de politiques à suivre.
- Renforcer le dialogue et la coopération en matière de politiques à l'égard des PME entre les pays membres et non membres de l'OCDE et entre les organisations et institutions internationales travaillant dans ce domaine.
- Bâtir un consensus sur les nouvelles mesures à prendre pour renforcer l'activité entrepreneuriale et faciliter la compétitivité et la mondialisation des PME.

Par ailleurs, des recommandations d'action issues d'un Symposium de l'entreprise tenu le 3 juin ont été communiquées aux ministres, qui en ont débattu lors d'une session réunissant aussi des représentants des entreprises et des experts. Les conclusions de la conférence résultant des délibérations de l'atelier ministériel, des séances plénières et des discussions de l'atelier à haut niveau sur les statistiques des PME ont été présentées dans le document d'orientation qu'ont adopté les ministres et les représentants de 72 pays sous le titre « *Déclaration ministérielle d'Istanbul – Promouvoir la croissance des PME innovantes et compétitives sur le plan international* ».

Les gouvernements de l'OCDE ont pour but commun de promouvoir une croissance à long terme durable et d'améliorer le niveau de vie de leur population. Pour atteindre ces objectifs, il est essentiel de disposer d'un cadre macroéconomique stable reposant sur des politiques budgétaires et monétaires saines et complété par des politiques structurelles qui déterminent l'environnement économique général dans lequel opère le secteur privé. Il incombe aux pouvoirs publics d'instaurer à l'intention de ce dernier un environnement propice à la création d'entreprise et au développement des PME, ce qui suppose de mettre en œuvre des politiques ayant un impact sur les marchés de l'emploi, la fiscalité, la concurrence, les marchés financiers et le droit de la faillite. Ces politiques incluent aussi la Responsabilité sociale des entreprises (RSE) tenue par l'OCDE pour une valeur et stratégie centrales dans le domaine des affaires et qui, en tant que telle, doit être intégrée à toutes

Encadré 2.1. **L'OCDE dans l'Europe centrale, orientale et sud-orientale**

Renforcer les capacités de développement local de l'Europe centrale, orientale et sud-orientale

Les efforts déployés par les pays d'Europe centrale, orientale et sud-orientale pour encourager un développement endogène de l'entrepreneuriat et des PME, lutter contre le chômage, retenir les talents, susciter une démocratie participative et représentative et réduire le champ de l'économie informelle accroissent la responsabilité des exécutifs locaux. Le Centre de l'OCDE pour le développement local sis à Trente (Italie) s'intéresse à cette nécessité de renforcer les capacités de développement local dans la région (www.trento.oecd.org). Créé en 2003 par l'OCDE en coopération avec les autorités italiennes et la Province autonome du Trentin, il s'inspire du rôle ancien du Programme LEED (Programme d'action et de coopération concernant le développement économique et la création d'emplois au niveau local) de l'OCDE pour apporter une aide à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de stratégies de développement local, et ses compétences expertes dans trois domaines : la décentralisation; les partenariats et la gouvernance locale; l'entrepreneuriat et l'économie sociale.

Les activités du Centre de Trente sont articulées autour de trois axes de travail interdépendants :

- La recherche et l'analyse.
- Le renforcement des capacités de développement local.
- La constitution de réseaux et la diffusion de l'information.

Le Centre de Trente étend le champ des études comparatives transnationales du programme LEED aux pays de l'Europe centrale, orientale et sud-orientale. Il évalue la qualité de leurs politiques et programmes à la lumière des expériences internationales et formule différentes recommandations d'action susceptibles de renforcer une démarche intégrée en matière de développement local. Le programme de travail 2004-2005 du Centre comprend les études suivantes :

- Intégration locale des travailleurs migrants au marché du travail.
- Investissement direct étranger et développement local.
- Intégration de l'emploi, des compétences et du développement économique.
- Évaluation des programmes et politiques de développement local.

Soucieux de renforcer les capacités des institutions locales en matière de conception et d'application de stratégies de développement local, le Centre organise par ailleurs une série de séminaires de renforcement des capacités, destinés aux praticiens et responsables du développement local, dans trois domaines principaux : l'entrepreneuriat et le développement des PME; la gouvernance locale; et l'inclusion sociale.

Un Réseau de développement local d'experts, de chercheurs et de responsables de l'action publique, géré conjointement par le Centre de Trente et l'Initiative centre-européenne, sert à la fois de vecteur de diffusion des enseignements tirés des activités du Centre et d'instrument de suivi et de recensement des priorités de la région cible en matière de renforcement des capacités.

Soutenir les performances des politiques menées en faveur de l'entreprise en Europe du Sud-Est

Les petites et moyennes entreprises ont besoin d'un environnement qui facilite et permette la création d'entreprise, ne les ensevelisse pas sous une réglementation excessive

Encadré 2.1. **L'OCDE dans l'Europe centrale, orientale et sud-orientale** (suite)

et coûteuse, et leur facilite l'accès à des financements et des services. À cet égard, on constate en Europe du Sud-Est, où le niveau de l'investissement privé reste en retrait par rapport à celui des pays les plus avancés, un besoin urgent de concevoir et mettre en œuvre une politique efficace de l'entreprise.

En 2002, l'OCDE et la BERD ont lancé des évaluations de l'efficacité des politiques de l'entreprise (EPPA) dans le cadre de la Charte pour l'investissement de l'OCDE, un programme qui vise à améliorer le climat des investissements en Europe du Sud-Est. Concernant tous les pays de l'Europe du Sud-Est (Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Croatie, FYROM (Macédoine), Moldova, Roumanie, Serbie et Monténégro), les EPPA évaluent la qualité des politiques publiques menées en faveur du secteur des PME et formulent des recommandations d'action. Neuf rapports nationaux de ce type (un par pays de la région, la Serbie et Monténégro étant évaluée séparément) et un rapport d'évaluation régional ont été publiés par la Charte pour l'investissement de l'OCDE en 2003, et diffusés dans l'ensemble de l'Europe du Sud-Est.

En 2004, la Charte pour l'investissement de l'OCDE et la BERD, en coopération avec la Commission européenne, ont mené une nouvelle série d'évaluations de l'efficacité des politiques faisant appel à la même méthodologie qu'en 2003. Les neuf rapports par pays ont été mis à jour et achevés; ils sont en cours de publication. Différentes présentations d'EPPA sont assurées dans l'ensemble de la région. Les rapports d'EPPA publiés seront disponibles sur le site Internet de la Charte pour l'investissement de l'OCDE à l'adresse www.investmentcompact.org.

Aux réflexions d'entrepreneurs et de patrons de PME recueillies au cours d'entretiens individuels et de réunions de groupe, mais aussi aux remarques d'experts des PME, de responsables de l'action publique et de représentants des associations d'entreprises privées et d'organismes internationaux et bilatéraux traitant des problèmes des PME, les EPPA ajoutent l'expérience et l'appréciation d'experts de l'OCDE et de la BERD. Les EPPA 2004 ont ainsi bénéficié de l'apport de plus de 450 entrepreneurs et 250 experts et responsables d'Europe du Sud-Est.

Les EPPA traitent de sept domaines d'action qui sont au cœur des politiques de l'entreprise :

- Le cadre institutionnel des politiques à l'égard des PME.
- La législation et le cadre réglementaire.
- La politique fiscale prévue pour les petites entreprises.
- Les instruments financiers des nouvelles petites entreprises.
- Les prestations de conseil aux nouvelles petites entreprises.
- Les pépinières d'entreprises.
- L'entrepreneuriat, l'enseignement professionnel et l'accès aux technologies.

D'importantes synergies sont nées entre les EPPA et la Charte européenne des petites entreprises. Les EPPA permettent de suivre à intervalles périodiques, en prise directe sur le réel, la mise en application des pratiques optimales prônées par la Charte européenne des petites entreprises, et complètent le rapport des autorités sur la mise en œuvre de cette dernière. Les EPPA avancent en outre à l'intention des pouvoirs publics et du milieu des PME différentes recommandations et priorités d'action correspondant à la thématique de la Charte européenne, de manière à aider les gouvernements à ajuster leurs politiques au vécu des petites entreprises et à recenser les axes de leur action dans le cadre de la Charte européenne.

les étapes opérationnelles des entreprises, allant de la recherche et du développement, à l'achat, la production et l'offre. Les politiques relatives aux entreprises de l'UE qui ont pour objectif l'amélioration de l'environnement des affaires des entreprises ainsi que leur développement et leur croissance, trouvent un fondement solide dans la Charte européenne pour les petites entreprises qui sert d'instrument clé d'encouragement et de suivi politique pour la mise en œuvre de la stratégie de renforcement de la compétitivité européenne initiée à Lisbonne en 2000. En 2002, l'OCDE et la BERD ont lancé des Évaluations de l'efficacité des politiques de l'entreprise (EPPA) qui ont pour but d'améliorer l'environnement fait à l'investissement en Europe centrale, orientale et sud-orientale en construisant des synergies conséquentes avec la Charte européenne pour les petites entreprises. En 2003, le Centre de Trente a été créé par le Programme d'action et de coopération concernant le développement économique et la création d'emplois au niveau local pour renforcer les capacités en Europe centrale, orientale et sud-orientale.

2. Alléger les obligations réglementaires et administratives

Les pays de l'OCDE cherchent à créer un environnement réglementaire favorable à l'entreprise

Ces dernières années, la plupart des pays de l'OCDE ont bien avancé en direction d'un environnement réglementaire plus favorable à l'entreprise. Les pays membres de l'Organisation travaillent ainsi à l'amélioration de leur cadre juridique, financier et réglementaire : ils allègent la paperasserie et les obligations déclaratives, prennent des mesures d'assouplissement – y compris sur les marchés de l'emploi – et recourent à des outils des TIC tels que la cyberadministration et les portails Internet. Simultanément, l'Union européenne joue un rôle important dans la coordination de la politique de ses États membres à l'égard des PME, même si l'environnement de l'action publique est en grande partie du seul ressort de chaque État. L'intervention de l'UE aide les pays à améliorer leurs performances, promeut les pratiques conseillées et, dans une certaine mesure, apporte un soutien direct grâce, par exemple, aux fonds structurels ou aux instruments financiers. Aux États-Unis, au cours de la période 2002-03, des décrets-lois présidentiels ont ravivé la mission des agences fédérales consistant à prendre en compte et respecter la loi de 1996 sur la souplesse de la réglementation, loi qui a promulgué et mis en œuvre des procédures et des mesures écrites pour tout ce qui concerne les répercussions de la réglementation sur les petites entreprises. Au cours du seul exercice 2003, l'*Office of Advocacy* de la *US Small Business Administration* (Administration des petites entreprises) a enregistré au profit des petites entreprises plus de 6.3 milliards d'USD d'économies du point de vue du respect de la réglementation, et plus de 5.7 milliards d'USD d'économies annuelles récurrentes imputables aux efforts d'assouplissement réglementaire déployés par les agences fédérales.

Un vaste mouvement favorable s'est dessiné dans l'ensemble de la zone OCDE en faveur de certains instruments et de certaines pratiques : études d'impact sur les petites entreprises, mécanismes de consultation, clauses de caducité automatique, utilisation d'un langage compréhensible par tous, aide au respect de la réglementation, hiérarchisation de la réglementation, études ciblées des frais entraînés par le respect de la réglementation, guichets uniques, supports et outils d'assistance visant spécialement les PME, etc. Certains pays ont créé des agences et des unités spécialisées dans la supervision de ces programmes. Comme nous l'avons souligné au chapitre 1, les réglementations concernant l'entrée des entreprises sur le marché ont été les textes les plus réformés

en 2003, et la Banque mondiale a distingué les efforts de plusieurs pays de l'OCDE (dont la République slovaque, la Belgique, la Finlande, la Norvège, la Pologne, le Portugal et l'Espagne), la France se classant pour 2003 en tête du palmarès des pays ayant réformé leur législation pour faciliter l'activité entrepreneuriale (Banque mondiale, 2004).

Les efforts des pouvoirs publics en matière de simplification administrative peuvent se classer en quatre catégories : 1) *les entités à vocation unique*, agences ou entités dont la mission unique est de mener une tâche précise de simplification administrative; 2) *les organismes de simplification administrative*, dont l'objectif premier ou unique est d'appliquer une politique de simplification administrative; 3) *les agences de réforme de la réglementation*, dont le mandat général englobe des mesures de simplification administrative; et 4) *les commissions extérieures*, composées essentiellement de représentants extérieurs à l'administration (universitaires, organisations professionnelles, etc.), dont la mission est de coordonner et de mettre en œuvre la simplification administrative.

Parmi les exemples d'initiatives récemment prises par les pays de l'OCDE, citons la création au Royaume-Uni du SBS (*Small Business Service*), une entité emblématique de l'engagement des pouvoirs publics pour la sauvegarde des intérêts des PME dans l'univers réglementaire, et parmi les exemples de comités constitués spécialement pour mener la réforme : la *Small Business Deregulation Taskforce* (Équipe spéciale de déréglementation en faveur des petites entreprises) australienne; l'équipe spéciale interministérielle formée aux Pays-Bas pour traiter les contraintes administratives excessives et améliorer l'efficacité grâce aux outils des TIC; le *Forum pour la simplification* de la Norvège; et le *Forum PME* de la Suisse qui associe des représentants des entreprises à des hauts fonctionnaires pour mener un effort de réduction de la charge administrative. En 2004, la République tchèque a créé le Conseil de l'environnement des affaires. Il reste toutefois clair que des efforts de simplification administrative peuvent être déployés sans recourir à des organismes dédiés.

Au moyen d'approches ex ante ou ex post

Les approches tant préventives que curatives sont largement utilisées par la plupart des gouvernements. Les premières ont pour but d'améliorer la qualité de la réglementation nouvelle et des projets de lois, en s'assurant que la charge créée pour les entreprises, et notamment pour les PME, ne sera pas disproportionnée. Les secondes visent à simplifier et faire connaître la réglementation existante, à aider les PME à la respecter, et à modifier et alléger les obligations qui leur incombent. L'usage d'Analyses de l'impact de la réglementation (AIR) préventives (quoiqu'elles puissent aussi être curatives) est aujourd'hui fréquent parmi les pays membres de l'OCDE. La conduite d'études d'impact des projets de lois est aussi l'une des grandes priorités de la Commission européenne, qui y recourt de plus en plus systématiquement. Aux États-Unis, les États adoptent de plus en plus des lois de « flexibilité réglementaire » au profit des petites entreprises. Les instances étatiques et locales d'Australie ont leurs propres processus d'évaluation de l'impact de la réglementation. Parmi les autres instruments préventifs, citons les clauses de caducité automatique, la fixation de délais d'examen et une rédaction dans un langage aisément compréhensible. La Corée est l'un des rares pays à avoir systématisé la caducité automatique. La fixation de délais pour l'examen des dossiers par l'administration peut abaisser les coûts administratifs et inculque une culture du résultat aux autorités; par ailleurs, l'application de règles de consentement ou de refus implicite (le silence valant selon le cas approbation ou refus de l'administration) peut grandement améliorer les délais de réponse aux demandes.

Outil fréquemment utilisé par les pouvoirs publics, les mécanismes de consultation sont habituellement associés à des études d'impact et à une démarche institutionnelle pour assurer une bonne représentativité des vues des petites entreprises (c'est ce que font par exemple la Finlande, l'Irlande, la Norvège et le Royaume-Uni). Les dispositions réglementaires « spéciales PME » consistant à adapter et calibrer la réglementation, c'est-à-dire à la hiérarchiser en fonction de ses cibles, est une autre solution qui permet d'alléger les obligations disproportionnées. Par exemple, les lois australiennes sur le licenciement abusif qui ont récemment été modifiées prévoient des dispositions spéciales pour les PME. Une portée plus étendue de ces mesures devrait permettre de réduire les abus du système par le biais duquel des paiements de séparation considérables sont soutirés de manière douteuse aux petites entreprises. L'initiative britannique « *Think Small First* » prévoit quelques assouplissements législatifs dérogatoires au profit des petites entreprises; et aux États-Unis, l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) a hiérarchisé 50 règlements différents en fonction soit de la taille de l'entreprise, soit du volume de rejets polluants. Enfin, la discrimination positive en faveur des PME est également un instrument utilisé; elle peut toutefois, à l'instar de la hiérarchisation réglementaire, dissuader quelque peu les PME de croître au-delà d'un certain seuil.

L'examen des réglementations existantes est probablement l'outil le moins développé de tous ceux qu'utilisent les pays de l'OCDE pour mener leur politique de la réglementation. L'OCDE constate que les examens sont trop rares, trop limités et trop souvent laissés au libre arbitre de l'instance de réglementation responsable.

Facilités par des outils informatiques

La simplification administrative est de plus en plus facilitée par les dispositifs informatiques que sont par exemple les portails Internet et les guichets uniques en ligne – lieux de contacts homogènes, intégrés et d'accès aisé qui sont gages pour leurs usagers de sérieuses économies de temps et d'argent. Aux États-Unis, le ministère du Travail a mis sur pied 18 « *E-law Advisors* » (conseillers juridiques en ligne), qui sont des systèmes experts sur Internet consultables par les entreprises et les particuliers pour mieux comprendre et respecter les réglementations de ce ministère. Au Royaume-Uni, le SBS est en train de mettre au point un service de réglementation électronique intégré à son Centre national d'information et de conseil. Un mécanisme de création d'entreprise en ligne est disponible en Suisse depuis 2004. En Turquie, la KOSGEB (Association des PME) a sérieusement œuvré à l'amélioration de réseaux d'information tels que le KOBINET (Réseau commun d'information pour les PME), les Points de contact Internet et une base de données unique d'informations sur les PME partagée par toutes les instances publiques.

Plusieurs pays apportent une assistance active aux PME pour les aider à respecter la réglementation, sous la forme de lignes directrices et autres outils. C'est notamment le cas des États-Unis, dont les organismes sont légalement tenus d'aider ainsi les petites entreprises. Le SBS britannique, de son côté, fournit aux autorités de réglementation des conseils sur la création d'outils d'assistance tels que la brochure *How to Get the Message across – Guidance on Legislation that Affects Small Businesses* (Comment faire passer le message – Conseils sur la législation touchant les petites entreprises). Les États se préoccupent aussi de l'existence d'un préavis suffisant avant l'entrée en vigueur de nouvelles dispositions légales et réglementaires. En 2000, le SBS britannique a publié ses *Guidelines on Implementation Periods – Timing of the Issue of Guidance to Business on Compliance with New Legislation* (Lignes directrices concernant les délais d'application – Calendrier de

la publication de conseils aux entreprises relatifs au respect des lois nouvelles), qui recommande un délai minimal de 12 semaines à cet effet.

Les pouvoirs publics se fixent des objectifs ambitieux et certains efforts produisent des résultats impressionnants

Grâce à l'accélération de l'immatriculation des entreprises

De nombreux pays se sont fixé des objectifs ambitieux; certains ont déjà obtenu des résultats remarquables. Entre autres, à la suite de l'initiative de la Commission européenne sur l'évaluation comparative de l'administration des créations d'entreprises¹, de nombreux États membres de l'UE ont pris de nouvelles mesures. Par exemple, l'accélération et la simplification de l'immatriculation des entreprises représentent un domaine où les progrès sont importants. En Australie, plus de 70 pour cent des immatriculations ABN (*Australian Business Number*) se font désormais en ligne. L'Autriche a jeté en 2002 les bases d'une immatriculation électronique des entreprises, et les entreprises norvégiennes peuvent depuis 2004 remplir électroniquement toutes leurs obligations déclaratives. En 2003, la France a entamé la mise en œuvre d'un ensemble de mesures réglementaires applicables aux entrepreneurs et à la création, à l'acquisition et au transfert d'entreprises, dont les premiers résultats attestent le bien-fondé d'une telle politique et sa contribution à une hausse des créations. La loi japonaise visant à faciliter la création de nouvelles entreprises doit doubler le taux de création d'entreprise d'ici 2007. En Espagne, le projet *Nueva Empresa* (Nouvelle entreprise), qui simplifie grandement les procédures depuis 2003, permet de créer une entreprise en 48 heures. La République slovaque a mis en œuvre d'importantes réformes qui permettent d'immatriculer une entreprise en 5 jours ouvrés. Depuis décembre 2004, le « *Pro Mittelstand* » allemand a réduit à un mois au maximum le délai d'immatriculation d'une entreprise qui, sera réduit à quelques jours d'ici 2007. En Nouvelle-Zélande, des progrès marquants ont été faits dans la réduction des coûts du respect de la réglementation : plus de 80 pour cent des 131 propositions adoptées par le gouvernement en décembre 2001 ont été appliquées dans les 18 mois. En 2004, le gouvernement néerlandais s'est fixé pour objectif de réduire la charge administrative de 25 pour cent d'ici 2007, et les propositions en cours d'application représentent à elles seules une diminution de 18 pour cent.

À une plus grande souplesse du marché de l'emploi et de meilleures mesures fiscales

Plusieurs pays prennent des mesures visant à assouplir le marché de l'emploi. La République slovaque a adopté un code du travail flexible en 2003, l'Australie a incorporé des dispositions spéciales pour les petites entreprises à la loi modifiée sur les licenciements abusifs, et la France a simplifié le droit du travail applicable aux petites entreprises dans le cadre de sa nouvelle politique de réduction de la bureaucratie lancée en 2003. L'Allemagne a modernisé son *Arbeitsstättenverordnung* (ordonnance relative aux lieux de travail), et l'Italie a récemment introduit dans sa réglementation des dispositions relatives au travail intermittent, au partage des emplois et au travail accessoire.

Plusieurs pays ont pris des mesures fiscales et allégé les obligations fiscales. Dans certains cas, des dispositions spéciales ont été prévues pour les PME. Par exemple, l'Italie a simplifié et allégé la fiscalité grâce à un train complet de réformes. La France a créé des exemptions et des dispositions fiscales plus favorables pour les petites entreprises et les entreprises nouvelles. La Hongrie a simplifié son système d'immatriculation fiscale (EVA) et la Nouvelle-Zélande applique un programme de simplification fiscale dont les premiers résultats ont un impact clair.

Et des processus de transfert d'entreprise et de faillite moins rigides

Certains pays, ainsi que l'UE², accordent une attention particulière au transfert et à la transmission successorale des entreprises. L'Autriche a pris des mesures pour faciliter ces procédures. Considérant elles aussi cette question comme tout à fait prioritaire, les autorités françaises envisagent de déposer en 2005 un projet de loi sur ces questions. Des pays tels que l'Italie et le Portugal ont étudié de près les problèmes d'insolvabilité et de faillite. Le Portugal a promulgué en 2004 un nouveau code applicable aux cessations de paiements, dont l'objet est d'alléger les contraintes juridiques et temporelles des processus de cessation de paiements, mais aussi, si les conditions sont remplies, de donner aux entrepreneurs s'étant trouvés en cessation de paiements la possibilité de prendre un nouveau départ. Des propositions des autorités italiennes visant à simplifier les procédures d'examen, à mieux garantir les créanciers et à préserver l'emploi sont en cours d'examen au Parlement.

Les États doivent toutefois mieux appréhender l'ampleur de la charge administrative

Il est rare que les autorités nationales appréhendent de manière détaillée soit la totalité des contraintes administratives qu'elles imposent, soit le niveau d'efficacité des outils de simplification administrative en vigueur. Certains pays de l'OCDE ont appliqué pour cela des méthodologies à base d'enquêtes. En Belgique, une enquête menée en 2000 sur la vision qu'ont les entreprises des réglementations et des contraintes administratives a montré les priorités des entrepreneurs : i) améliorer la qualité des réglementations; ii) rendre les services publics plus agréables à utiliser; iii) informatiser; iv) créer des guichets uniques. Les Pays-Bas ont mis au point la méthodologie MISTRAL afin de mesurer ce que coûte en temps et en argent le respect des différentes lois et réglementations. Avec le Danemark, la Norvège et la Suède, ils ont un projet de mesure de la charge administrative dont le premier volet porte sur la réglementation de la TVA.

Enseignements à tirer de l'expérience des pays de l'OCDE

Si l'on observe les expériences des pays de l'OCDE, les stratégies de réduction des obligations administratives – visant en particulier les PME – peuvent envisager les dix lignes d'action suivantes : 1) institutionnaliser les préoccupations des PME en créant des instances publiques permanentes ou spéciales mandatées pour représenter les positions des PME dans

Encadré 2.2. *Propos de la Déclaration ministérielle d'Istanbul sur le besoin de cadres réglementaires adéquats*

À Istanbul, les ministres ont réaffirmé la nécessité de soutenir le développement d'un ensemble optimal de politiques publiques susceptibles de stimuler la création et la croissance rapide de PME innovantes, ce qui suppose « [U]n cadre législatif et réglementaire prenant en compte les besoins des PME et facilitant leur intégration dans le secteur formel; des dispositifs fiscaux auxquels il est possible de se conformer sans frais excessifs; une application transparente et équitable des lois et règlements; des systèmes simples et transparents de licences et d'autorisations; des lois et procédures efficaces en matière de faillite; des normes de produits compréhensibles et homogènes sur les marchés mondiaux; des droits de propriété clairement définis; des procédures de règlement des litiges justes et financièrement raisonnables; et des procédures administratives simples et prévisibles ».

le processus de réglementation; 2) exiger des organismes de réglementation qu'ils mènent des études d'impact sur les petites entreprises; 3) soumettre les projets de règlements aux petites entreprises; 4) adapter et calibrer les règlements administratifs; 5) envisager de fixer des délais précis pour les décisions administratives; 6) rédiger les règlements de manière compréhensible par tous et établir des lignes directrices spécifiques pour les PME; 7) créer un registre central des procédures et licences administratives et lancer une étude exhaustive des réglementations (à base notamment d'AIR) afin de déterminer les modalités d'une réduction de la charge administrative; 8) créer un dispositif de mesure des contraintes administratives; 9) instaurer des guichets uniques où l'utilisateur puisse à la fois s'informer et effectuer des opérations prévues par la réglementation; et 10) s'assurer que les PME sont suffisamment informatisées pour pouvoir tirer parti des outils d'administration électronique. Bien entendu, les initiatives spéciales visant à réduire la charge administrative et à aider les PME à respecter la réglementation ne doivent pas être prises au détriment d'autres préoccupations de l'action publique (OCDE, 2003c).

3. Favoriser une culture entrepreneuriale et la création d'entreprise

L'enseignement et la formation sont les outils privilégiés des pouvoirs publics pour promouvoir l'entrepreneuriat

De récentes études menées par l'OCDE et d'autres organismes constatent que la formation générale et professionnelle, y compris tout au long de la vie, est essentielle pour l'essor de l'entrepreneuriat. Malgré la kyrielle d'initiatives publiques de ces dernières années, les études soulignent différentes insuffisances et difficultés qui nécessitent l'attention des autorités (OCDE, 2004a; Commission européenne, 2002b). On suggère en particulier les actions suivantes : 1) d'une manière cohérente et systématique, instiller la thématique entrepreneuriale dans l'ensemble des systèmes d'enseignement scolaire, en favorisant les partenariats public-privé entre les établissements publics d'enseignement et de recherche et le secteur privé (et notamment les PME); 2) accroître les fonds publics consacrés à l'enseignement de l'entrepreneuriat et à la recherche entrepreneuriale, afin notamment de renforcer les capacités de formation des enseignants et d'élaborer des cursus et des programmes sur l'entrepreneuriat; 3) améliorer la coordination entre les différentes instances gouvernementales chargées de promouvoir l'entrepreneuriat par des actions de formation générale et professionnelle; et 4) créer des indicateurs grâce à la compilation de données quantitatives et évaluer les mesures effectuées. Il semble en outre que le concept plus large de formation à l'esprit d'entreprise et au comportement entrepreneurial soit beaucoup moins bien accepté (par l'ensemble des parties prenantes) que la formation générale et professionnelle aux compétences entrepreneuriales (managériales).

Les expériences nationales et régionales peuvent varier considérablement

L'un des principaux objectifs de la *Charte européenne des petites entreprises* adoptée en 2000 est de mettre en place un enseignement de l'entreprise et de l'entrepreneuriat à tous les niveaux scolaires et de mettre au point des cursus de formation pour les dirigeants d'entreprise. Différentes initiatives ont été prises depuis son adoption, et trois objectifs stratégiques retenus – qualité, accès et ouverture sur le monde – pour organiser les systèmes de formation générale et professionnelle. Il semble néanmoins³ que l'ampleur et le rythme des réformes ne répondent pas à ces objectifs. En particulier, l'apprentissage tout au long de la vie est peu pratiqué en Europe, et l'échec scolaire et l'exclusion sociale y

Encadré 2.3. **Propos de la Déclaration ministérielle d'Istanbul sur le besoin de stimuler l'entrepreneuriat, notamment féminin**

Durant la Conférence d'Istanbul sur les PME, les ministres ont débattu de la meilleure façon de stimuler l'entrepreneuriat, notamment féminin, grâce à l'action publique, et réaffirmé le besoin d'un ensemble optimal de politiques publiques susceptibles de stimuler la création et la croissance rapide de PME innovantes, et notamment de :

« Politiques contribuant à mobiliser les ressources humaines afin de promouvoir l'entrepreneuriat. Ceci suppose de :

- Développer une culture qui encourage l'entrepreneuriat et reconnaît la réussite entrepreneuriale, ce qui peut être facilité par l'intégration de l'esprit d'entreprise à tous les niveaux du système d'enseignement. L'enseignement général doit être complété par l'acquisition de connaissances par l'expérience et par des travaux pratiques. Cet objectif implique de porter une attention particulière aux programmes de formation des enseignants.
- Favoriser la diffusion de programmes de formation et les possibilités de formation tout au long de la vie en stimulant leur fourniture par le marché et, là où le besoin existe, en mettant en place des cours pratiques ciblés financés sur fonds publics.
- Favoriser l'entrepreneuriat féminin par l'élimination des obstacles à la création et à la croissance des entreprises, tels que les entraves à la détention par les femmes de droits de propriété ou à la signature par les femmes de contrats lorsque de telles entraves existent, et par la prise en compte, dès leur formulation, de l'incidence sur l'entrepreneuriat féminin des politiques visant les PME.
- Mobiliser les catégories défavorisées. L'une des façons de procéder consiste à mettre au point des politiques et des programmes qui proposent à ces catégories des services de soutien aux entreprises et diffusent l'information à ceux qui souhaitent créer et développer une entreprise. »

demeurent trop élevés. De plus, si les mesures adéquates n'étaient pas prises maintenant, l'écart qui existe entre l'Europe d'une part et les États-Unis et le Japon de l'autre, tant sur le plan de l'investissement dans les ressources humaines que sur celui de l'investissement du secteur privé dans l'enseignement supérieur et la formation permanente, pourrait se creuser.

Il n'existe pas de modèle unique d'enseignement général et professionnel de l'entrepreneuriat

Il n'existe pas de modèle unique de référence pour la formation générale et professionnelle à l'entrepreneuriat, et des doutes subsistent sur la meilleure manière de présenter le sujet. Les jeunes devraient-ils apprendre à créer leur propre entreprise, ou devrait-on leur enseigner l'ouverture au changement et à la prise de risques, ou d'autres traits de caractère typiques des entrepreneurs? Certains pays qui, comme les États-Unis et le Royaume-Uni, ont des antécédents dans ce domaine, ont plutôt favorisé la première approche. On y dispense aux enfants un enseignement qui décrit le statut de travailleur indépendant comme un choix de carrière possible et souligne les effets positifs de l'entrepreneuriat. D'autres pays préfèrent la seconde approche : la Suède par exemple a lancé en 2002 un programme national triennal en faveur de l'entrepreneuriat dont l'objectif est d'améliorer le climat entrepreneurial, de stimuler les attitudes positives à

l'égard des entrepreneurs et de susciter une augmentation des créations d'entreprises. La Finlande a elle aussi adopté ce type de démarche afin de favoriser une attitude « intrapreneuriale » faite de souplesse, de créativité, d'aptitude au risque et à l'initiative. Son *Projet pour l'entrepreneuriat* a donné naissance en 2004 à un nouveau cursus ambitieux qui impose le thème de l'entrepreneuriat aux écoles primaires et l'entité thématique « *Citoyenneté active et entrepreneuriat* » aux lycées. Toutefois, la plupart des pays de l'OCDE mettent une combinaison des deux démarches à l'essai. Dans le cas du Royaume-Uni, où on a davantage mis l'accent par le passé sur les moyens de créer et de gérer une entreprise (par exemple par le biais du projet *Young Enterprise*), on se rend compte de plus en plus des mérites que présente le second modèle. Les projets pilotes *Entreprise Éducation* explorent les deux approches (voir encadré 2.4).

Les autorités néerlandaises ont récemment décidé que certains objectifs, desseins et indicateurs nationaux seraient dorénavant formulés en tenant compte de la question entrepreneuriale, et que les établissements d'enseignement seraient libres d'indiquer dans leur contrat de performance le but choisi avec leur réseau régional et les moyens prévus pour l'atteindre. À compter de 2006, le gouvernement néerlandais financera, en étroite coopération avec les chambres de commerce, la création de pépinières destinées aux établissements d'enseignement professionnel. Dans l'enseignement supérieur, des pépinières seront axées sur les jeunes pousses technologiques. Les autorités ont également recours à des expositions itinérantes régionales dont la mission est de présenter les bonnes pratiques en milieu scolaire. De son côté, en 2004, l'Autriche a fourni des supports pédagogiques sur l'entrepreneuriat à tous les établissements secondaires, et lancé son *Initiative d'enseignement de l'entrepreneuriat* en partenariat avec la *National Foundation for Teaching Entrepreneurship* (Fondation nationale d'enseignement de l'entrepreneuriat) de New York afin d'élaborer un programme totalement nouveau à l'intention des écoles autrichiennes. Des *AplusBCentres* (centres d'essaimage) sont

Encadré 2.4. Les programmes *Entreprise Éducation* au Royaume-Uni

Au Royaume-Uni, une Stratégie quinquennale pour les enfants et les apprenants a pour objectif d'intégrer les activités des entreprises aux programmes de l'enseignement secondaire et de tisser des liens plus étroits entre l'école et l'entreprise. Elle place par ailleurs l'apprentissage du monde du travail au centre de l'enseignement en en faisant un élément crucial de la stratégie des autorités à l'égard des 14-19 ans. En réaction à l'examen de l'économie et de l'entreprise menée en 2002 par la *Howard Davies Review*, les pouvoirs publics ont prévu de consacrer 60 millions de GBP chaque année, à partir de septembre 2005, au nouvel axe de l'enseignement de l'entreprise. Un programme d'enseignement officiel dispensera à tous les élèves de la tranche d'âge 14-16 ans le contenu de l'équivalent de cinq journées en entreprise (sous la forme par exemple d'une simulation d'entreprise réaliste) s'inspirant d'activités professionnelles réelles (travail, mentorat), qui a pour objet d'améliorer les connaissances, les compétences et les attitudes dans les domaines de la capacité entrepreneuriale et de la compréhension de l'économie et du monde de l'entreprise.

Dans le cadre des préparatifs de ce programme, le ministère de l'Éducation et des Compétences a déjà identifié près de 200 sites de l'enseignement secondaire, isolés comme regroupés, qui permettront de tester le projet de programme et de fournir des orientations méthodologiques nationales au dispositif.

implantés sur presque tous les sites universitaires pour concentrer les moyens universitaires propices à l'entrepreneuriat et les relier à ceux d'autres acteurs. En 2004, la Norvège a lancé sa *Stratégie en faveur de l'entrepreneuriat dans l'enseignement*, un train de mesures concrètes applicables à tous les niveaux scolaires. En Espagne, de récentes réformes éducatives ont visé à doter tous les enfants scolarisés des compétences nécessaires à une activité entrepreneuriale, de sorte que tout élève quitte le système scolaire avec un certain bagage dans ce domaine. Depuis 2003, la Hongrie a intégré des compétences économiques et entrepreneuriales aux programmes de l'école primaire. Récemment, l'Italie a fait adopter une réglementation qui assouplit la formation de certains élèves du secondaire en alternance, et peut aussi comporter l'utilisation de simulations d'entreprises.

L'enseignement universitaire de l'entrepreneuriat est particulièrement en pointe aux États-Unis, où plus de 1 500 établissements universitaires proposent une forme ou une autre de formation dans ce domaine, et où cet enseignement s'est propagé aux matières ne relevant pas de la gestion. Des actions de formation à l'esprit d'entreprise et des initiatives incitant les jeunes à se lancer dans des projets entrepreneuriaux pendant leurs études supérieures sont menées. Deux types de formation à l'entrepreneuriat sont ainsi dispensées : 1) une introduction aux principes de l'entrepreneuriat ou à la petite entreprise; et 2) la mise au point d'un plan prévisionnel d'activité, fréquemment assortie des conseils de praticiens extérieurs à l'école de gestion. Les cursus abordent des thèmes tels que la finance entrepreneuriale, les entreprises familiales, les entreprises de haute technologie, la franchise, les entreprises parvenues à maturité et l'intrapreneuriat (entrepreneuriat au sein d'une entreprise). Plusieurs études montrent que les programmes entrepreneuriaux américains ont eu des effets largement positifs. Le modèle entrepreneurial de Stanford est volontiers considéré comme le principal moteur de la Silicon Valley dans la mesure où les entreprises fondées par d'anciens élèves ou professeurs de Stanford génèrent par exemple plus de 60 pour cent du chiffre d'affaires de cette région économique.

Encadré 2.5. **Le modèle entrepreneurial de Stanford**

L'Université de Stanford entretient des liens très étroits avec le monde des entreprises. À titre d'exemple, son école d'ingénieurs bénéficie d'un professeur financé par Yahoo! et d'un bâtiment informatique offert par Bill Gates. Ces relations solennelles sont importantes, mais les liens informels peuvent l'être plus encore : les gens vont et viennent entre le milieu universitaire et celui des affaires. De nombreux enseignants ont des emplois à temps partiel en entreprise et de nombreux salariés du secteur privé sont chargés de cours à l'université. Par ailleurs, Stanford insiste dans ses cours sur les compétences entrepreneuriales. Par exemple, au cours sur l'entrepreneuriat dans les hautes technologies, les étudiants débattent de cas de création d'entreprise en présence même du fondateur ou du dirigeant, et au cours de génie industriel, ils intercalent un stage en entreprise de trois mois entre deux sessions de cours de trois mois également.

Néanmoins, c'est principalement l'historique fourni de la création d'entreprise qui incite les étudiants à se servir des enseignements qu'ils ont reçus pour créer leur affaire, et explique l'apparition toujours renouvelée d'entreprises.

Source : <http://corporate.stanford.edu/innovations/index.html>.

De nombreux pays prévoient des programmes permettant de soutenir et de dispenser des formations assurées par des organismes tiers, et de favoriser le renforcement des compétences et la formation des équipes dirigeantes. Le Japon tient à épauler le développement des compétences en gestion des entrepreneurs putatifs. Il a organisé un forum national sur la création d'entreprise afin de sensibiliser le grand public à l'entrepreneuriat, à la création d'entreprise et aux entreprises, et lancé une campagne nationale de sensibilisation impliquant des entrepreneurs et des experts. Il envisage de proposer, en collaboration avec les chambres de commerce, une palette bien plus large (y compris au niveau régional) de stages et séminaires sur la création d'entreprise. Le budget 2002 du programme australien d'aide aux petites entreprises prévoit d'affecter 36 millions d'AUD, sur quatre années, au soutien de projets de développement des compétences pour favoriser la culture entrepreneuriale et la création de pépinières de petites entreprises. En Hongrie, les Centres d'affaires locaux donnent accès à des informations essentielles pour la création, la gestion et l'essor des entreprises, et proposent des prestations individualisées de conseil.

Le ministère de l'Éducation et des Compétences et le ministère du Commerce et de l'Industrie du Royaume-Uni apportent également leur soutien au *National Council for Graduate Entrepreneurship* (Conseil national pour l'entrepreneuriat des diplômés de l'Université). Sur la base de bonnes pratiques existantes, ce Conseil aura pour objectif de mieux faire connaître l'entrepreneuriat et la création d'entreprise en tant qu'orientation professionnelle possible au sein des établissements d'enseignement supérieur, universitaires ou non, afin d'accroître le nombre d'étudiants et de diplômés susceptibles d'y réfléchir sérieusement. Il collaborera donc avec toutes les parties intéressées pour encourager et susciter une culture entrepreneuriale parmi les étudiants et les diplômés.

Campagnes, trophées et manifestations spéciales peuvent promouvoir l'entrepreneuriat avec efficacité

Les campagnes de promotion de l'entrepreneuriat sont un autre instrument de stimulation du comportement entrepreneurial qu'utilisent des pays de l'OCDE. Les trois conditions de la réussite d'une telle campagne sont : 1) la *visibilité* : la volatilité des attitudes et des comportements impose de mener des campagnes à forte visibilité avec par exemple des personnalités en vue, une couverture médiatique importante, des trophées et des manifestations – nous citerons le trophée *Small Business Person of the Year Award* (Prix du dirigeant de PME de l'année) du président des États-Unis, les émissions télévisées canadiennes (soutenues par l'État) qui mettent en scène des entrepreneurs et cherchent à agir sur l'état d'esprit du public, les revues spécialisées dans les questions entrepreneuriales, etc.; 2) l'*autorité* : les auteurs de la campagne doivent disposer des pouvoirs permettant de faire évoluer les choses – une conclusion tirée par le *Projet finlandais sur l'entrepreneuriat* qui, quoique interministériel, a pâti de l'absence d'une autorité centrale et connu une réussite mitigée, alors que le SBS britannique dispose, lui, d'un accès direct au Premier ministre; et 3) l'*adaptation régionale* : dans chaque pays, les taux de création d'entreprises varient beaucoup d'une région à l'autre, les campagnes doivent être axées sur les aspects entrepreneuriaux régionaux et chercher à résoudre des problèmes régionaux – comme par exemple les expositions itinérantes britanniques (*Road Shows*) et les réunions mensuelles finlandaises rassemblant des responsables de l'action publique, des entrepreneurs et des entrepreneurs potentiels dans le cadre des Forums entrepreneuriaux régionaux. La campagne britannique *Make Your Mark Start Talking Ideas*

(« Imprimez votre marque : faites connaître vos idées ») a pour but d'inciter les 14-25 ans à être plus entreprenants. Menée par *Enterprise Insight*, une coalition d'organisations professionnelles et d'organismes de formation et de renforcement des capacités des entreprises, et bénéficiant du soutien de l'État, sa manifestation centrale est la première Semaine britannique de l'entreprise (*Enterprise Week*), qui s'est tenue en novembre 2004.

La promotion de l'entrepreneuriat au titre de l'insertion sociale devient une priorité de l'action publique

La promotion de l'entreprise au sein des groupes de population minoritaires, défavorisés et sous-représentés devient une priorité de l'action publique car les faits montrent que les petites entreprises de création récente constituent une source cruciale d'emplois nouveaux et de revenu dans les économies nationales. Ces apports de l'entrepreneuriat peuvent revêtir une importance particulière dans les quartiers défavorisés : les petites entreprises ont moins de mal que les grandes à y trouver des locaux adaptés et procurent des emplois plus accessibles aux habitants. Il semble en outre que ces zones offrent des débouchés commerciaux et des conditions factorielles favorables dont on n'a pas encore pris conscience. De plus, les enquêtes détectent que les minorités ou les communautés défavorisées comptent des individus très désireux de lancer leur propre entreprise, que sa vocation soit commerciale ou sociale. Toutefois, en raison de différents obstacles caractéristiques des minorités, des quartiers défavorisés et des catégories de population sous-représentés, le potentiel de l'entrepreneuriat du point de vue de l'insertion sociale est loin d'être complètement exploité. Parmi ces obstacles, citons le manque de fonds, la faiblesse de l'esprit d'entreprise et le manque de compétences, les difficultés que rencontre le secteur social dans sa croissance, et l'entrelacement de problèmes sociaux et économiques. L'OCDE (2004p) examine une large palette de mesures susceptibles de contribuer à lever ces obstacles. Les autorités britanniques, par exemple, mettent en œuvre différents programmes et dispositifs visant ces groupes de population, dont les initiatives *Enterprise Areas* (Zones d'entreprise) et *City Growth Strategies* (Stratégies de croissance urbaine), et des initiatives pilotes telles que *Business Brokers* (Courtiers d'entreprises) et le *Phoenix Fund*. Les États-Unis sont aussi actifs dans ce domaine grâce à des programmes de concours financiers spécialisés via les *Community Development Financial Institutions* (Institutions financières pour le développement local), des programmes de promotion des modèles entrepreneuriaux (initiative *Inner City 100*) et des programmes locaux spéciaux qui visent à stimuler la croissance entrepreneuriale et une régénération élargie des quartiers défavorisés, dont *Enterprise Zones* (Zones d'entreprise), *Empowerment Zones* (Zones d'émancipation économique) et *Tax Increment Financing Zones* (Zones de financement par la croissance attendue des recettes fiscales) sont des exemples.

Les pouvoirs publics doivent prendre différentes initiatives en faveur de l'entrepreneuriat féminin

Comme nous l'avons noté au chapitre 1, l'entrepreneuriat féminin est considéré comme un gisement largement inexploité d'emplois et de croissance économique, et bridé par des carences et des entraves du marché. Les obstacles auxquels elles se trouvent confrontées ont trait à la détection et à l'exploitation des possibilités ainsi qu'à l'acquisition des ressources nécessaires. L'ampleur de la concrétisation du potentiel entrepreneurial des femmes dépend aussi de leur statut et de leur rôle dans la société. Du

point de vue des responsables politiques, le problème est renforcé par la rareté des données et des indicateurs : les statistiques ventilées par sexe sont très rares.

Dans un rapport récent (OCDE, 2004b), l'OCDE a émis un certain nombre de recommandations qui ont été soumises aux ministres durant la Conférence d'Istanbul sur les PME. Ces recommandations suggèrent aux pouvoirs publics les actions suivantes : 1) renforcer l'aptitude des femmes à s'intégrer à la population active par la mise en place de dispositifs de puériculture abordables et l'avènement de l'égalité du traitement des femmes et des hommes sur le lieu de travail; 2) écouter l'opinion des femmes entrepreneurs – l'un des moyens de faciliter cette écoute consistant à créer des organismes publics chargés de l'entrepreneuriat féminin; 3) intégrer la dimension entrepreneuriale féminine dans l'élaboration de toutes les politiques concernant les PME – dès le stade de la conception; 4) favoriser l'éclosion de réseaux entrepreneuriaux féminins; 5) évaluer périodiquement l'impact des politiques concernant les PME; et 6) améliorer le socle factuel et analytique permettant d'appréhender le rôle des femmes entrepreneurs dans l'économie. Au-delà de ces recommandations applicables aux initiatives du secteur public, il existe un large consensus sur l'importance du rôle que peuvent jouer les associations et réseaux de femmes entrepreneurs.

Au cours de ces deux ou trois dernières années, les pouvoirs publics ont recouru pour leurs actions à différents instruments et différentes approches. Certains pays ont lancé des initiatives majeures dont voici quelques exemples : 1) en 2003, l'Allemagne a créé une agence spécialisée mettant à la disposition des femmes entrepreneurs des services sur Internet; 2) le *Strategic Framework for Women's Enterprise* (Cadre d'action stratégique pour l'entrepreneuriat féminin) britannique de 2004, qui a été élaboré en partenariat avec des organismes publics, privés et de l'économie sociale, opte pour une démarche coopérative à long terme et recense les grandes priorités de l'action que sont les opérations de soutien aux entreprises, l'accès à des financements, les structures de puériculture et de soins, et le passage de l'assistantat social au travail indépendant; 3) la Nouvelle-Zélande a publié en 2004 un *Action Plan for New Zealand Women* (Plan d'action pour les femmes néo-zélandaises) qui s'attache en particulier à stimuler l'entrepreneuriat des femmes maoris; 4) les autorités suédoises ont fortement mis l'accent sur le rôle efficace des réseaux de femmes entrepreneurs et des services de conseil; et 5) l'Espagne et la Nouvelle-Zélande, entre autres pays, mettent en œuvre des dispositifs spéciaux de prêts aux femmes. À travers son *Instituto de la Mujer* (Institut de la femme), l'Espagne applique des programmes de gestion et de formation qui, par exemple, proposent 300 heures de formation générale, dont 200 de didacticiels individualisés. La Hongrie lancera sous peu, sur la base d'initiatives probantes d'autres pays, des programmes spéciaux de conseil et de formation destinés aux femmes entrepreneurs.

4. Promouvoir l'accès aux financements

Le financement des PME (y compris innovantes) et le rôle du capital-risque

Les difficultés d'accès aux financements font notoirement obstacle à la survie et à la croissance des PME, et notamment des PME innovantes (Commission européenne, 2002a). Selon une étude récente de l'OCDE (OCDE, 2004e) sur le financement des PME innovantes, le risque élevé que présentent ces dernières (en raison de leur pouvoir de marché limité, de compétences managériales insuffisantes, d'une proportion élevée d'actifs immatériels, de l'absence d'historique comptable adéquat et d'actifs insuffisants) incite peu les banques

Encadré 2.6. Le cycle de vie financier des PME innovantes

Chaque phase de croissance d'une entreprise innovante génère des besoins de financement auxquels correspondent différentes sources de fonds (voir à la figure 2.1 les différentes étapes du cycle de vie financier). À l'étape initiale des *capitaux d'amorçage*, les entreprises innovantes font plus volontiers appel aux fonds de proches, d'amis et d'investisseurs privés. À l'étape suivante, les sources externes prennent de l'importance, et les investisseurs-tuteurs (*business angels*) peuvent aider à satisfaire les besoins financiers. Ce sont ensuite les fonds institutionnels de capital-risque qui prennent le relais, notamment pour les entreprises dont l'activité repose sur les nouvelles technologies. Le capital-risque fait souvent la liaison entre innovation et financement; on estime qu'il est à l'origine de 8 pour cent des innovations industrielles des États-Unis. Un dollar de capital-risque a environ trois fois plus de chances qu'un dollar de R-D de donner lieu à un brevet (Kortum et Lerner, 2000). Il faut toutefois garder à l'esprit le fait que malgré les précautions prises par les capital-risqueurs, l'aboutissement le plus probable d'une entreprise soutenue par du capital-risque reste l'échec (seuls les meilleurs survivent), ce qui reflète le caractère à la fois hautement risqué et potentiellement rémunérateur des activités des petites entreprises innovantes (Lerner, 2002, dans OCDE, 2004c).

Un tiers environ du capital-risque alimente les entreprises lors des phases initiales de leur existence; les deux tiers sont débloqués pour la phase d'expansion – sauf en Finlande, en Irlande et en Suisse, où la répartition est plus proche de l'équilibre entre les deux périodes. En moyenne, les entreprises de haute technologie attirent la moitié des investissements en capital-risque de la zone OCDE, mais de fortes variations sont constatées d'un pays à l'autre : la proportion monte à 80 pour cent au Canada et en Irlande, et descend au-dessous de 25 pour cent en Australie et au Japon; aux États-Unis, elle dépasse les 50 pour cent, dont la moitié concerne le secteur des communications. Ces investissements vont plutôt aux entreprises d'informatique au Canada et en Irlande, aux entreprises de communications dans les pays d'Europe centrale et en Italie, et alimentent les entreprises de produits de santé et de biotechnologies à raison de plus de 25 pour cent au Danemark, et de près de 20 pour cent au Canada et en Hongrie.

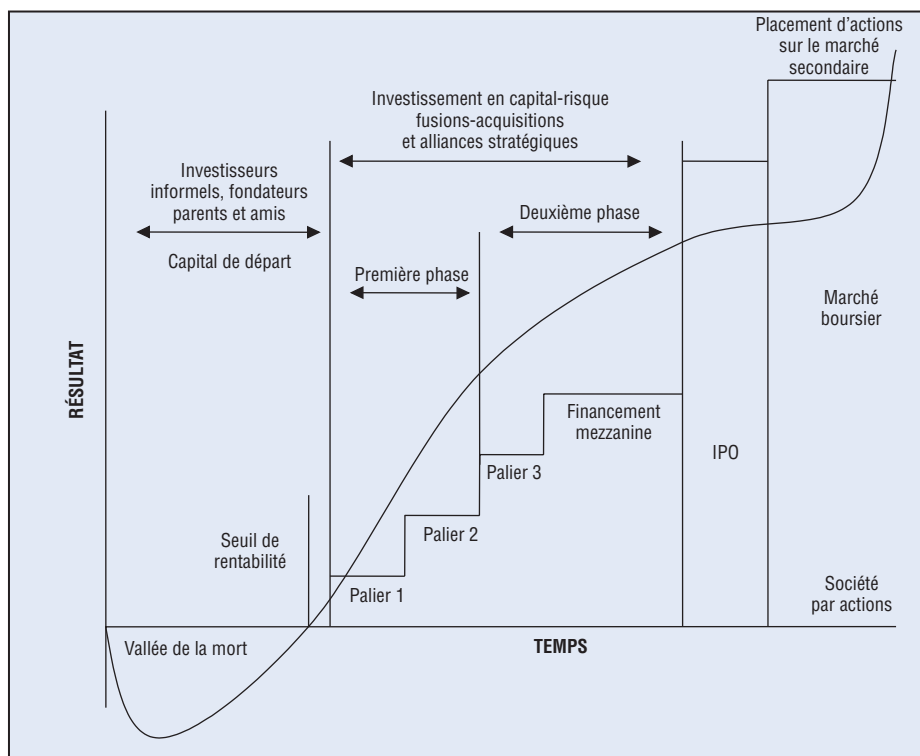
Source : Cardullo (1999).

commerciales et investisseurs traditionnels à leur fournir des services financiers. Il est particulièrement difficile pour les institutions financières et les investisseurs d'évaluer le niveau de risque et la probabilité de défaillance de ces entreprises, de même que leur valeur financière – les activités d'innovation étant généralement immatérielles, ce qui les rend difficilement utilisables comme garantie pour obtenir un emprunt ou des fonds propres.

Les pouvoirs publics ont besoin de garantir un fonctionnement efficient des systèmes financiers

L'existence d'un climat propice aux activités entrepreneuriales est le tout premier préalable à un financement plus facile des PME. Ils doivent aussi garantir un fonctionnement efficient des systèmes financiers pour que les PME méritoires puissent accéder à des financements et que des investissements de qualité élevée stimulent l'activité du capital-risque et des bailleurs de fonds privés. Selon une récente étude de l'OCDE dont les recommandations ont été débattues à Istanbul par les ministres chargés des PME en juin 2004, on peut *grosso modo* répartir en trois catégories les politiques visant à atténuer les difficultés de financement des PME innovantes : 1) celles qui garantissent

Figure 2.1. Le cycle de vie financier



Source : Cardullo (1999).

l'efficacité des marchés financiers de sorte que le tarif des crédits octroyés aux PME innovantes qui le méritent soit raisonnable; 2) celles qui réduisent l'incertitude et les risques inhérents au financement des PME innovantes; et 3) celles qui réduisent les asymétries d'information entre les PME innovantes et les investisseurs potentiels grâce, essentiellement, au développement d'un secteur d'intermédiaires spécialisé.

Par marchés financiers efficaces, on entend des marchés où : 1) les conditions d'un marché viable des capitaux propres sont en place; 2) les investisseurs sont en mesure d'évaluer les actifs que créent et développent les PME innovantes : 3) s'établit un marché des actions commun à plusieurs pays; 4) existe un secteur bancaire concurrentiel stable; et 5) il est possible d'évaluer la solvabilité des PME innovantes. La réduction de l'incertitude et des risques inhérents au financement de PME innovantes nécessite une gestion efficace des programmes publics de garantie des emprunts ou des fonds propres. La réduction des asymétries d'information entre les PME innovantes et les investisseurs potentiels peut être facilitée par le soutien apporté aux réseaux d'investisseurs-tuteurs, une plus grande transparence des performances des entreprises, un accès accru aux marchés de capitaux mondiaux, l'apport d'une assistance aux PME pour l'élaboration de leurs plans prévisionnels d'activité et de leurs perspectives financières, et l'explicitation des options financières existantes.

Encadré 2.7. **Évaluation du Fonds australien d'investissement pour l'innovation créé pour soutenir l'apport de capital précoce**

Financé par l'État australien et lancé en 1998, le programme IIF (Innovation Investment Fund, ou Fonds d'investissement pour l'innovation) a pour but d'accroître la commercialisation de la recherche-développement en s'attaquant aux contraintes de capital et de gestion, et de contribuer à l'émergence en Australie d'un secteur autonome du capital-risque technologique et précoce. Les objectifs du programme sont de soutenir l'apport de capitaux précoces (capitaux d'amorçage, de lancement et d'expansion initiale) aux nouvelles entreprises à vocation technologique, de faciliter la création d'un marché autonome du capital-risque technologique et précoce, de former des gérants de fonds expérimentés et d'instaurer un programme renouvelable ou autofinancé.

Selon une évaluation intermédiaire indépendante du programme menée en 2002, l'IIF a contribué de manière palpable à l'émergence en Australie et à la crédibilisation d'un secteur du capital-risque précoce, secteur dont la crédibilité a considérablement bénéficié de ce soutien de l'État. Le rapport d'évaluation note que l'application du programme IIF s'est accompagnée d'une hausse du nombre de fonds de capital-risque précoce particulièrement marquée aux stades du lancement et de l'expansion initiale des entreprises. On estime ainsi qu'il existait 100 fonds de plus en 2002 qu'en 1998, et que si cette catégorie de fonds englobait de nombreux petits fonds, elle comptait aussi des structures fortement capitalisées à la recherche de dossiers importants. Ces fonds sont associés à des banques d'investissement et de détail; ils ont apporté leur concours à des investissements majeurs dans le secteur des communications.

Ce rapport d'évaluation remarque que les gestionnaires de l'IIF ont joué un rôle important d'investisseurs pilotes, mettant en avant des capitaux issus d'entités qui, normalement, ne se tournent pas vers des projets de capital-risque précoce, et incitant les investisseurs institutionnels à affecter davantage de fonds aux entreprises en phase de démarrage. Ces investisseurs ont indiqué leur souhait de soutenir le secteur – à condition que ses performances tiennent leurs promesses et répondent aux attentes. Selon l'exercice d'évaluation, le développement du secteur a surtout concerné les phases de lancement et d'expansion initiale des bénéficiaires. Les données recueillies donnent à penser que cette portion du marché est désormais relativement bien desservie par les gérants de fonds qui se sont manifestés ces quatre dernières années. Néanmoins, un manque subsiste au niveau du financement des entreprises qui en sont au stage de l'amorçage; le rapport note que cette autre portion du marché est mal alimentée, et certainement pas autonome. L'introduction en 2002 du Programme de fonds de préamorçage constitue une initiative des autorités australiennes qui pourrait partiellement redresser la situation à cet égard.

Enfin, le rapport d'évaluation propose que tout renouvellement de l'IIF ou toute proposition de programme de capital-risque de ce type prenne pour cible la phase d'amorçage des entreprises.

Le problème principal est davantage de faire éclore les compétences que de fournir des fonds

Selon l'étude de l'OCDE, le principal problème est l'insuffisance des compétences entrepreneuriales, techniques et managériales dont ont besoin les bailleurs de fonds pour évaluer et suivre les entreprises et pour impliquer sérieusement les investisseurs dans l'essor de l'entreprise, et doivent par ailleurs aider les PME dans leur gestion. Les recherches récemment menées ont des implications claires pour les politiques à suivre :

l'apport pur et simple de fonds à des PME innovantes a toutes les chances d'échouer; l'efficacité des marchés boursiers peut ne pas suffire; et les outils classiques de l'action publique – fiscalité, subventions, réglementation et création de nouvelles instances publiques – sont probablement inadaptés. Le soutien financier de l'État doit plutôt se concentrer sur les premières phases et démultiplier les apports privés. Les règlements et systèmes de contrôle qui visent à préserver la bonne marche des systèmes financiers pouvant jouer contre l'apport de capital-risque aux PME, il faut chercher à réduire le plus possible leurs effets négatifs. À cet égard, on considère que l'impact de l'accord de Bâle II sur les PME innovantes et sur les PME en général devrait faire l'objet d'un examen approfondi et durable. Il faudrait en outre rechercher de meilleures méthodes d'identification et de mesure des actifs immatériels pour que les marchés financiers puissent évaluer plus finement les PME, et notamment celles qui ont un potentiel élevé de croissance.

Évolution récente des politiques

Les pouvoirs publics utilisent, pour financer les PME et l'entrepreneuriat, toute une palette d'instruments dont le choix dépend de la nature et de la maturité de l'entreprise. Nous décrivons ci-après l'évolution récente des politiques menées dans différents domaines, et citons quelques exemples de mesures récentes.

Les marchés secondaires renforcent le secteur du capital-risque

L'existence d'un mécanisme adapté de sortie via une émission publique d'actions est importante pour la taille et la vitalité des marchés du capital-risque. Ce faisant, le NASDAQ a contribué à la solidité du secteur américain du capital-risque. En Suède, les marchés secondaires ont aussi joué un rôle essentiel dans le financement des entreprises à fort potentiel de croissance. En 2002, la capitalisation des O-lists (sociétés non cotées) suédoises a dépassé celle des États-Unis, notamment en raison des réformes suédoises de la fiscalité applicable à la détention de valeurs mobilières non cotées. Au Royaume-Uni, le lancement récent de techMARK, un nouvel indice regroupant des entreprises existantes et de nouvelles entreprises du secteur des technologies, devrait renforcer les activités de capital-risque.

Les fonds de pension obtiennent l'autorisation d'investir dans des fonds de capital-risque dans un nombre croissant de pays

Aux États-Unis, la solidité du secteur du capital-risque tient en partie à l'existence des fonds de pension, qui sont les premiers investisseurs. D'autres pays (comme le Danemark, l'Irlande, le Japon ou le Royaume-Uni) ont suivi l'exemple des États-Unis en autorisant les fonds de pension à investir dans des fonds de capital-risque, même si la réglementation des investissements qui continue de s'appliquer dans ces pays explique largement la faiblesse relative de la part des investissements institutionnels dans les fonds propres des entreprises. Le Royaume-Uni a récemment pris des mesures qui devraient accroître cette proportion. Les Sociétés à capital de risque de travailleurs (SCRT) canadiennes ont en général évincé l'investissement privé et entravé l'essor des fonds de placement en actions non cotées. Dans son budget 2001, le gouvernement canadien a supprimé la limite de 30 pour cent fixée en matière de détention du capital des sociétés de personnes en commandite admissibles (SPCA), afin de faciliter leur utilisation par les investisseurs exonérés d'impôts et les investisseurs étrangers pour structurer leurs investissements en capital-risque. Les

investisseurs institutionnels jouent un rôle bien moindre en Corée, en Autriche, en Belgique, au Portugal, en Hongrie et en Grèce. La Corée n'en a pas moins récemment modifié les règles applicables au régime national des pensions pour autoriser les investissements dans des *fonds de capital-risque en commandite*, et supprimé les restrictions relatives aux investissements étrangers dans les entreprises bénéficiant d'apports en capital-risque. Au Danemark, les réformes successives de la réglementation ont toutefois eu un effet décevant sur les investissements en capital-risque des établissements financiers (OCDE, 2003e). L'Allemagne, soucieuse de susciter une offre de capital-risque pour les montants compris entre un et cinq millions d'EUR, a lancé plusieurs fonds régionaux de capital-risque pilotes sous l'égide de la KfW étatique. Le programme polyvalent de prêts instauré en 2003 par la Hongrie contient des dispositions en matière de capital-risque.

Les pouvoirs publics ont un rôle certain en matière de financements directs

Le programme américain *New Markets Venture Capital* (NMVC) a été créé en 2000 pour développer les zones géographiques à faible revenu. Contrairement au rôle qu'elle assume dans le cadre du programme des SBIC (*Small Business Investment Companies*, ou Sociétés d'investissement dans les petites entreprises), la SBA (*Small Business Administration*) ne fournit pas d'agrément aux sociétés d'investissement NMVC, mais les choisit par le biais d'une procédure de sélection concurrentielle. La *Banque de développement du Canada* (BDC) a pour mission d'exercer un effet de levier sur les financements assurés par le secteur privé en mettant en œuvre divers programmes, notamment des programmes de participation au capital (Baygan, 2003); ses engagements représentent environ 2 pour cent de la totalité des capitaux gérés au Canada. Au Royaume-Uni, des fonds régionaux de capital-risque ont augmenté le volume de capitaux disponibles pour des prises de participations dans les PME, et il existe des projets visant à reproduire l'expérience réussie des SBIC américaines. Le gouvernement coréen utilise essentiellement des financements directs et des garanties de fonds propres pour renforcer les activités nationales de capital-risque (*Dasan Venture ; Informationalisation Promotion Fund*, ou Fonds de promotion de l'« informationnalisation » ; *Technology Credit Guarantee Fund*, ou Fonds de garantie des crédits pour activités technologiques; etc.), et ses programmes de garantie publique des fonds propres protègent entièrement les investisseurs. Le dispositif allemand BTU cède la place à des investissements de fonds de fonds dans des fonds de capital-risque et dans un fonds qui investit directement dans de petites entreprises technologiques; il y a dans tous les cas coinvestissement avec des partenaires privés à des conditions de marché et suppression des garanties partielles autrefois accordées aux investisseurs en cas de pertes. Depuis mars 2004, les PME allemandes bénéficient si elles le désirent d'apports de quasi fonds propres (des capitaux dits « entrepreneuriaux »); plus de 4.3 milliards d'EUR ont été émis à ce titre au cours des neuf premiers mois de fonctionnement. L'Italie prévoit de favoriser l'accès des jeunes entreprises innovantes et des PME au capital-risque par l'intermédiaire de prêts publics aux banques et intermédiaires financiers appelés à prendre des participations provisoires et minoritaires. Selon des études de l'OCDE, l'abondement direct de l'État ayant pour but d'améliorer l'accès des PME à des financements semble peu efficace, car il est rarement assorti de la structure incitative qui conviendrait au suivi attentif des performances de la société de portefeuille.

Le soutien apporté aux réseaux d'investisseurs-tuteurs élargit les possibilités de financement des PME

Les fonds apportés par des investisseurs-tuteurs (*business angels*, aussi appelés investisseurs providentiels) ou les prises informelles de participations constituent une source essentielle de fonds propres pour les PME innovantes. Aux États-Unis, on estime que les réseaux d'investisseurs-tuteurs (les BAN), qui se sont développés spontanément avec une aide très réduite des autorités, brassent un volume d'affaires dix fois supérieur à celui des sociétés formelles de capital-risque. Le Royaume-Uni fait partie des pays de l'OCDE les mieux dotés en BAN, et il y apparaît clairement que le soutien de l'État aux BAN est plus rentable que d'autres dispositifs de soutien public. L'expérience canadienne donne à penser que les BAN à visée locale, bien adaptés à la taille et à la structure industrielle de leur environnement, peuvent s'avérer plus efficaces que des projets nationaux, et les données disponibles jusqu'ici indiquent que les BAN ne sont pas en mesure de couvrir entièrement leurs coûts. La création de BAN nécessite le parrainage de l'État ou d'une entreprise. La coopération internationale sur les marchés de l'investissement providentiel peut permettre à la fois de mieux échanger les expériences et les connaissances et d'accroître les possibilités d'investissement. La consolidation des BAN qui se produit en Italie depuis 1999 est considérée comme particulièrement encourageante; à ce jour, 12 BAN y sont opérationnels, et certains d'entre eux adoptent de nouvelles structures de fonctionnement calquées sur les modèles anglo-saxons. En 2003, la Belgique a créé un nouvel instrument de financement des entreprises non cotées, le *Pricaf* privé, qui incite les investisseurs à investir jusqu'à 250 000 EUR sans avoir à créer de société, tandis que le gouvernement provincial flamand a approuvé, la même année, la fusion de cinq réseaux d'investisseurs-tuteurs. Les autorités néerlandaises prévoient de leur côté une mesure visant à promouvoir les BAN aux Pays-Bas.

Les politiques publiques visant à améliorer le financement des emprunts des PME restent d'actualité

La plupart des pays mettent en œuvre des programmes de prêts et de garantie de prêts à l'intention des PME. Ces dernières années, différentes initiatives nouvelles de financement, dont certaines ont déjà été couronnées de succès, ont été prises dans la zone OCDE. La France a instauré deux types de prêts qui méritent mention : le PCE (*Prêt à la création d'entreprise*), lancé en 2000 pour faciliter la création d'entreprises et adapté aux petits projets (inférieurs à 45 000 EUR), porte sur un montant compris entre 3 et 8 000 EUR, remboursable en cinq ans avec un différé initial d'une année. Depuis sa création, 25 000 projets ont été financés par ce dispositif. L'autre mesure, le PRE (*Prêt à la reprise d'entreprise*), lancé en 2002 dans cinq régions expérimentales, a pour but de faciliter le transfert de la propriété de très petites entreprises et contribue au financement des dépenses immatérielles associées au transfert, en complétant les financements bancaires à des conditions avantageuses. Il semble que cet outil de financement soit bien adapté à son objectif et il est prévu de l'étendre à l'ensemble du territoire. L'Allemagne a décidé de regrouper tous les types antérieurs de prêts qui visaient les jeunes entrepreneurs et les PME au sein d'un produit uniforme appelé « *prêt d'entrepreneur* ». Pendant les neuf premiers mois de 2004, les approbations de prêts de ce type ont porté sur environ 4.3 milliards d'EUR. Au Japon existe toute une gamme de prêts pour PME, dont de petits prêts sans garantie accordés par la *Société japonaise de financement National Life* aux très petites entreprises; des prêts octroyés par la banque *Shoko Chukin*, une institution financière polyvalente dont les

fonds proviennent de l'État et de coopératives ou autres organisations regroupant des PME; et des capitaux à long terme et à intérêts réduits proposées aux PME par la Société japonaise de financement (*Japan Finance Corporation*) pour leur développement. Parmi les autres pays membres de l'OCDE, la République tchèque propose aux jeunes entreprises différents prêts spéciaux à bas taux.

En 2003, un programme de prêts impliquant plusieurs établissements de crédit et autres organismes a été lancé par les autorités hongroises. Ce programme comporte différents volets : i) le programme de microcrédits; ii) le programme de crédits Szechenyi qui concerne les prêts pour fonds de roulement; iii) les prêts Midi; et iv) les prêts Europe, la Société de garantie des crédits, des dispositions applicables au capital-risque et le programme d'affacturage Lanchid. Réagissant à un rapport de septembre 2004 sur l'indisponibilité croissante de petits crédits pour les PME, les autorités néerlandaises proposent de modifier de nouveau (après une première modification en 2003) le dispositif de garantie de l'État, de rehausser le pourcentage de garantie des petits prêts (aujourd'hui des deux tiers) jusqu'à un plafond de 100 000 EUR, et de mieux former les PME aux questions financières. Au Canada, la *Loi sur les prêts aux petites entreprises* a cédé la place au *Programme de financement des petites entreprises du Canada* (FPEC) afin de renforcer et de simplifier l'administration du dispositif, de facturer des frais pour compenser les coûts de traitement, et d'orienter le programme vers l'autosuffisance financière. Des dispositifs de mutualisation des risques sont aussi appliqués dans certains pays tels que le Japon, où une structure à deux niveaux, par laquelle les Sociétés de garantie des crédits garantissent aux institutions financières le remboursement des prêts contractés par les PME, vient renforcer le système de financement bancaire de ces dernières.

La fiscalité, un instrument financier

Différents pays, dont le Canada, le Royaume-Uni, l'Allemagne et Israël, se servent de la fiscalité pour améliorer le financement des PME et, notamment, accroître l'offre de capital-risque. Les taux d'imposition des plus-values ont à cet égard un poids certain tant sur l'offre que sur la demande. Ils varient considérablement d'un pays à l'autre et peuvent prévoir des exonérations dans certains cas. Entre 1998 et 2005, l'Allemagne a réduit, étape par étape, son taux d'imposition des plus-values de 51 à 42 pour cent, et selon les nouvelles dispositions, la moitié seulement des plus-values, qu'elles soient personnelles ou professionnelles, est assujettie à l'impôt sur le revenu; le taux effectif d'imposition du capital-risque en Allemagne est ainsi passé sous la barre des 25 pour cent. De récentes incitations fiscales israéliennes exonèrent les investisseurs étrangers de l'impôt sur les plus-values dû au titre des investissements dans des fonds locaux de capital-risque et dans de jeunes pousses du secteur des hautes technologies. Si la plupart des dispositifs fiscaux des pays (de l'OCDE ou non) ne sont pas neutres pour les décisions de financement des entreprises, les régimes fiscaux de la Norvège et de la Nouvelle-Zélande sont fondés sur le principe de la neutralité fiscale entre les différents sources de financement. Dans la plupart des pays de l'OCDE (mais pas en Australie, au Danemark et en Finlande), les entreprises sont incitées fiscalement à financer leurs projets par l'emprunt plutôt que par l'apport de fonds propres. En général, ces incitations fiscales à l'emprunt favorisent les grands établissements bancaires aux performances et garanties bien connues, et défavorisent les PME innovantes qui, se finançant par appel de fonds propres, ont des coûts de financement plus élevés. Les recherches de l'OCDE tendent à démontrer que la fiscalité devrait éviter de favoriser le financement par l'emprunt au détriment du financement par

Encadré 2.8. **Propos de la Déclaration ministérielle d'Istanbul sur le financement des PME**

À Istanbul, les ministres ont reconnu « [l]a nécessité d'améliorer l'accès des PME à des financements abordables. Si les besoins de financement des PME diffèrent à chacun des stades de leur développement, les politiques doivent s'efforcer de garantir que les marchés sont en mesure de proposer des financements aux PME solvables et que les PME innovantes jouissant de bonnes perspectives de croissance ont accès à du capital-risque adapté quel que soit leur stade de développement ». Il conviendrait d'approfondir la discussion et de continuer à rechercher et mettre en œuvre des solutions, des outils ou des initiatives plus innovants susceptibles de faciliter l'accès des PME aux financements que nécessite leur croissance. Dans la Déclaration ministérielle d'Istanbul, les ministres s'engagent à « évaluer les effets de la mondialisation sur les PME et, en particulier, examiner la question de l'accès des PME aux financements et celle du soutien apporté à l'innovation », et invitent l'OCDE à envisager d'organiser une conférence thématique qui pourrait être « centrée sur le financement des PME à tous les stades de leur développement, avec un accent particulier sur les PME innovantes ».

fonds propres. En 2002, l'Australie a modifié son droit fiscal afin de rendre fiscalement concurrentiel le traitement des investissements en capital-risque des non-résidents en Australie et dans d'autres pays comparables. Les autorités australiennes ont par ailleurs permis la création de nouveaux supports d'investissement en capital-risque, les VCLP (*venture capital limited partnerships*, ou sociétés de capital-risque en commandite) et le Fonds australien de fonds (*Australian Fund of Funds*) qui, fiscalement transparents, permettent d'imposer directement les revenus des investisseurs et non pas ceux des VCLP.

Il convient toutefois de noter en conclusion que les études de l'OCDE concluent à l'existence d'un chevauchement, d'une fragmentation et d'une concurrence considérables des organismes, et recommandent l'intégration d'objectifs nouveaux aux programmes en vigueur plutôt que la création systématique de nouveaux programmes (OCDE, 2004d). Elles plaident en outre pour que soient intégrés aux grandes orientations des programmes et des mécanismes de suivi et d'évaluation d'une part, et de l'autre une clause de caducité automatique.

5. Politiques en faveur de l'innovation et de la technologie

Les pouvoirs publics continuent d'épauler les PME qui cherchent à renforcer leurs connaissances et leur technicité

Les années récentes ont été marquées par les efforts déployés sans relâche par les pays de l'OCDE pour aider les entreprises à renforcer leur capital cognitif et technique dans le but d'améliorer et de pérenniser leurs performances en matière d'innovation.

Parmi les dispositifs intéressant l'innovation annoncés récemment, citons : *Backing Australia's ability – Building our future through science and innovation* (Maximiser les capacités de l'Australie – Construire notre avenir par la science et l'innovation), un programme australien qui consacre 5.3 milliards d'AUD à la science et à l'innovation sur la période 2004-2007; et la stratégie nationale de la Suède, *Suède innovante – une stratégie de croissance et de renouveau*, lancée en juin 2004 pour renforcer la croissance des entreprises et des régions en privilégiant les quatre domaines suivants : i) base cognitive de l'innovation; ii) activités commerciales et industrielles innovantes; iii) investissements

publics innovants; et iv) ressources humaines innovantes – dont les actions concrètes sont confiées à des commissions gouvernementales, et la stratégie et les mesures futures fixées par un Conseil de l'innovation. La *Plate-forme de l'innovation* des Pays-Bas lancée en 2003 rassemble différentes parties prenantes du monde de l'entreprise, des milieux scientifiques et de la sphère publique dans le but de stimuler les capacités d'innovation des PME. Le *Schéma directeur Hautes technologies* de l'Allemagne pour les PME est une initiative complète en faveur de l'innovation qui s'articule autour d'une nouvelle architecture de l'aide reposant sur des réseaux de R-D et d'innovation et vise en particulier les jeunes entreprises de technologie.

En les soutenant dans leurs dépenses de R-D

Les pouvoirs publics recourent à différents moyens pour aider les PME à innover, ainsi qu'à mettre au point et acquérir des technologies. L'un de ces moyens, qui consiste à les soutenir dans leurs dépenses (notamment par des incitations fiscales) et leurs activités de R-D, fait l'objet de nombreux programmes et dispositifs publics. Tous les pays de l'OCDE ont prévu un régime fiscal particulier tel que l'amortissement des dépenses courantes de R-D, et certains consentent des allègements fiscaux sous la forme d'un crédit d'impôt (prévu dans 11 pays en 2001) ou d'un abattement sur le revenu imposable (prévu dans six pays en 2001). Les allègements fiscaux constituent de plus en plus un moyen de soutenir la R-D accomplie par les entreprises, et en 2001, 15 pays de l'OCDE offraient des avantages fiscaux pour la R-D des petites entreprises. L'allègement fiscal peut être forfaitaire (portant par exemple sur le volume de R-D, comme au Canada) ou différentiel (c'est-à-dire qu'il prend en compte la différence entre la R-D actuelle et un point de référence dans le passé, comme le font les États-unis). Certains pays (tels que l'Espagne) ont les deux. Dix pays prévoient pour les petites entreprises ou les jeunes pousses des dispositions spéciales pouvant prendre la forme de taux d'allègement plus élevés ou de remboursements en numéraire pour les entités non imposables. L'Italie, l'Espagne et les Pays-Bas sont les pays les plus généreux pour ce type de soutien aux petites entreprises (OCDE, 2003d).

Et en les incitant à participer à des réseaux, des partenariats et des grappes d'entreprises

Pour bâtir leur propre capacité d'innovation, les PME ont besoin d'accéder à des sources extérieures d'information, de connaissances, de savoir-faire et de technologies. Il leur faut pour cela prendre part à des activités de réseaux, partenariats et grappes d'entreprises. La participation à des réseaux revêt une importance particulière du point de vue des flux de connaissances implicites et du partage d'autres compétences qui sont cruciales pour pérenniser la compétitivité. Les pouvoirs publics peuvent contribuer à la création et au fonctionnement de ces réseaux. Les partenariats public-privé pour la recherche et l'innovation sont l'un des meilleurs moyens d'y parvenir, mais une autre démarche consiste à encourager les grappes locales d'entreprises, qui transfèrent des connaissances implicites, procurent des infrastructures d'innovation matérielles et immatérielles, et peuvent contribuer à pallier les absences d'économies d'échelle et les carences du marché.

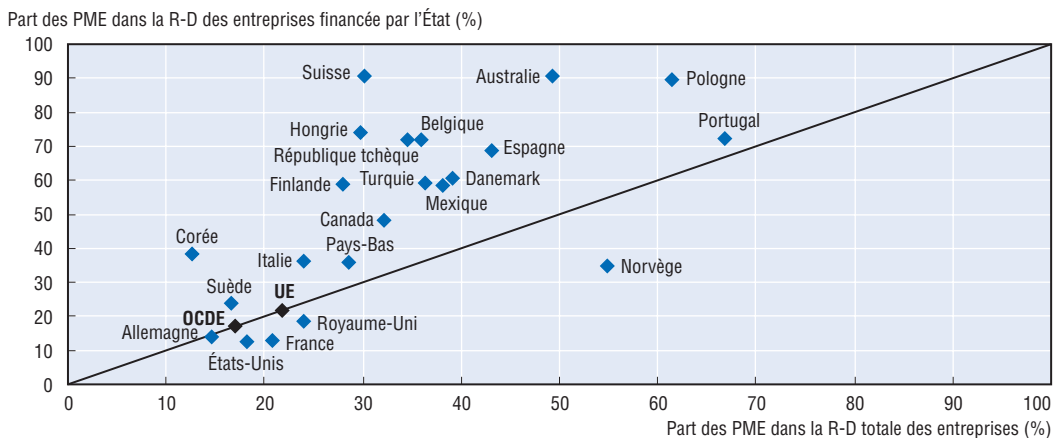
Si l'on en croit cinq études de cas effectuées par l'OCDE, la mise à contribution de partenariats et de réseaux pour parvenir à des résultats que le marché lui-même n'obtiendrait pas est un axe de l'action publique que l'on peut recommander (OCDE, 2004d). De surcroît, il conviendrait de donner une dimension internationale à ces

initiatives portant sur des réseaux et des grappes, et d'intégrer les initiatives nationales, régionales et locales.

Différents éléments dissuadent de nombreuses PME d'exploiter les réseaux et possibilités similaires

Néanmoins, un certain nombre de freins et d'obstacles (comme par exemple le manque de motivation, une inaptitude à détecter et préciser les besoins, l'absence de certaines compétences) dissuadent la plupart des PME d'exploiter pleinement les réseaux et possibilités similaires. Les recherches de l'OCDE montrent que les autorités doivent davantage prendre l'initiative pour : i) promouvoir la collaboration des PME impliquées dans des innovations à forte intensité de R-D; ii) accroître la participation des PME aux partenariats public-privé pour la recherche; et iii) resserrer les mailles des réseaux mondiaux d'innovation.

Figure 2.2. **R-D des PME et financement des PME par l'État, 2001**



Source : OCDE, 2004m.

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/467274182306>

Les pouvoirs publics peuvent mieux sensibiliser les PME aux réseaux d'innovation et partenariats de recherche, et faciliter leurs recherches de partenaires

Pour faciliter la participation des PME à des réseaux d'innovation, les gouvernements peuvent moduler leur recours à des mesures ciblant spécialement cette catégorie d'entreprises : sensibilisation aux possibilités de participation à des réseaux et aide à la recherche de partenaires; organisation, financement et gestion de réseaux; interfaçage de réseaux scientifiques et d'innovation via des partenariats public-privé (PP-P); établissement de relations internationales et constitution de réseaux mondiaux (OCDE, 2004d, 2004m). De nombreux pays disposent de programmes, regroupant par exemple des services sur un portail Internet, afin d'améliorer l'accès des PME à l'information sur les réseaux et leurs possibilités. Parmi les exemples de ces réalisations figurent le portail *Strategis et Innovation* du Canada, les *Manufacturing Extension Programs* (Programmes d'assistance aux PME industrielles) des États-Unis, le *Business Links* (Liens pour les entreprises) du Royaume-Uni, le portail coréen *Inno-NET*, le portail autrichien *protect-Netplus* et le réseau italien *RIDITT*. Plusieurs autres pays se sont aussi dotés de programmes de promotion des réseaux de PME. Certaines politiques comportent des mesures

financières incitatives, à l'instar du programme allemand *Pro-Inno*, qui stimule entre autres la R-D en réunissant plusieurs PME autour de projets précis. La Hongrie et la Nouvelle-Zélande, pour ne citer qu'elles, ont inscrit dans leurs priorités des initiatives favorables à la constitution de réseaux de PME complémentaires.

La participation accrue des PME aux PP-P est essentielle pour la stimulation de l'entrepreneuriat technologique, accéder à des sources de savoir et mettre en relation des réseaux scientifiques d'innovation avec des réseaux à moins forte intensité de R-D. Les PME n'étant traditionnellement pas très présentes au croisement de la science et des systèmes d'innovation, on privilégie nettement, dans de nombreux pays, le financement par l'État de la R-D des petites entreprises, lequel financement, dans d'autres pays, vient simplement atténuer le déséquilibre dont elles souffrent (figure 1.19). Comme le montre le tableau 1.2, la France est emblématique de cette dernière situation. Dans le cas de l'Australie, les lignes directrices applicables au dernier cycle de sélection des CRC (*Co-operative Research Centres*) stipulent que les pouvoirs publics souhaitent voir les PME prendre davantage part au processus. Les Pays-Bas s'intéressent aussi de plus en plus près à l'implication de PME récentes ou plus anciennes dans les PP-P en train de se créer. Ils font profiter les PME d'un nouveau dispositif par lequel elles bénéficient de bons d'innovation à dépenser en recherche publique fondamentale ou appliquée.

L'instauration de partenariats officiels entre les PME et les milieux scientifiques peut se heurter à des difficultés d'ordre culturel. L'OCDE estime que les pouvoirs publics peuvent jouer un rôle par l'intermédiaire de mesures portant sur les ressources humaines, comme le font par exemple avec succès les autorités britanniques avec leur dispositif *Business Fellowship* : désignés *Business Fellows* (Compagnons d'entreprise), des universitaires sont mis en position de passer une partie de leur temps à conseiller des entreprises, sur leur demande, dans le domaine de la technique ou de la recherche. La réglementation et les mesures incitatives peuvent permettre d'attirer davantage de PME : les programmes SBIR des États-Unis exigent des PME participantes qu'elles coopèrent avec des universités ou des laboratoires, tandis qu'en Suède, le VINST incite les petites sociétés de haute technologie à coopérer avec des chercheurs d'universités et d'instituts de recherche pour leurs activités de développement de nouveaux produits. Quant au Danemark, il a récemment créé une déduction fiscale pour la R-D accomplie en collaboration (OCDE, 2004m).

La puissance publique doit aussi se soucier de la dimension géographique des réseaux. Différentes initiatives ont été prises pour resserrer les mailles des réseaux mondiaux d'innovation en interconnectant des nœuds nationaux et locaux de transferts technologiques, en reliant des réseaux nationaux de PME ayant à la fois des besoins similaires et des capacités complémentaires, en construisant des réseaux mondiaux d'intermédiaires et en coordonnant les programmes nationaux de soutien. Certaines de ces initiatives (comme le RIPME, ou *Réseau international à l'intention des PME*) visent tout spécialement à corriger des déséquilibres géographiques persistants au sein des réseaux de coopération, et notamment la faiblesse des relations Nord-Sud et Sud-Sud (OCDE, 2004d; OCDE, 2004m).

Les PME doivent bien comprendre le système de protection de la propriété intellectuelle et l'utiliser efficacement

La protection de la propriété intellectuelle peut être un sujet sérieux pour les PME. En effet, la population des PME représente un potentiel énorme de développement de produits

et de services nouveaux et innovants. À l'évidence, s'ils veulent gérer efficacement les actifs intellectuels d'une entreprise, les entrepreneurs, les PME, les inventeurs et les consultants en entreprise doivent bien comprendre le système de protection de la propriété intellectuelle. Ce constat vaut particulièrement pour les jeunes entreprises technologiques. Les données disponibles dans différents pays de l'OCDE montrent que les PME ne sont pas toujours en mesure d'utiliser efficacement ce système, et rencontrent un certain nombre d'obstacles : mauvaise connaissance du système ; coûts élevés ; manque de soutien juridique, managérial et technique adapté pour élaborer une stratégie réussie de propriété intellectuelle. Il faudrait donc consacrer de nouveaux efforts à l'intégration de la propriété intellectuelle au cadre général de l'assistance apportée aux entrepreneurs et aux PME, de manière à traiter de questions aussi importantes que l'enregistrement des droits, leur exploitation commerciale, l'usage de bases de brevets, la valorisation des actifs intellectuels et le respect de la propriété intellectuelle. La mise au point de moyens efficaces de résolution des litiges revêt à cet égard une importance particulière.

Un système de protection de la propriété intellectuelle inadapté aux PME peut très sérieusement entraver les efforts de développement d'une PME potentiellement intéressée

Encadré 2.9. Principales recommandations d'action débattues par les ministres à Istanbul dans le but de stimuler les PME innovantes par le biais des réseaux, partenariats et grappes d'entreprises et des systèmes de protection de la propriété intellectuelle

De récentes études de l'OCDE ont fait aux responsables de l'action publique les grandes recommandations suivantes sur la manière de stimuler l'innovation et l'acquisition de technologies par les PME au travers de partenariats, de réseaux et de grappes d'entreprises :

1. Améliorer l'accès des PME à l'information sur les possibilités offertes par les réseaux – grâce à la coopération de toutes les parties prenantes.
2. Accroître la participation des PME à des réseaux de recherche et des marchés technologiques.
3. Soutenir l'émergence et l'existence de grappes d'entreprises innovantes.
4. Inventorier et stimuler les politiques fondées sur les meilleures pratiques susceptibles d'étayer l'innovation entrepreneuriale par le développement de grappes.
5. Renforcer la conscience et la connaissance par les PME de tous les éléments du système de protection de la propriété intellectuelle (dont les brevets, marques déposées, plans, modèles d'utilité, secrets de fabrique, droits d'auteur et droits voisins, variétés végétales et base de données non originales).
6. Renforcer l'intégration des questions de propriété intellectuelle aux programmes et politiques visant à stimuler l'innovation au sein des PME.
7. Faciliter l'utilisation du système de protection de la propriété intellectuelle en encourageant l'élaboration des mécanismes économiquement rentables pour la soumission et la résolution des différends portant sur la propriété intellectuelle (parmi ces mécanismes figurent les procédures d'opposition, l'arbitrage et la médiation) ; envisager le développement du marché de l'assurance de la propriété intellectuelle en tant que moyen pour les PME de réduire leurs coûts de règlement des différends, faire l'inventaire des obstacles à ce développement et déterminer l'ampleur et la forme de l'intervention de la puissance publique pour les supprimer.

par les marchés mondiaux. Il convient d'examiner l'environnement pour décider quelles mesures prendre. On peut ainsi citer des exemples d'initiatives récentes en matière de propriété intellectuelle : en Allemagne, par exemple, les besoins d'information des PME sont traités par plus de 20 centres d'information sur les brevets et par d'autres organismes de soutien à l'innovation. Par ailleurs, en 1997, les trois grandes associations d'entreprises allemandes ont créé avec succès le Groupe d'action des entreprises allemandes contre le piratage et la contrefaçon (APM), qui agit pour ses membres en cas de violation de DPI. L'Office italien des brevets et l'Institut Tagliacarne (en coopération avec la Confédération industrielle italienne) et le Fonds social européen ont créé la formation *Master INSPRINT*, dont le calendrier totalise 1 520 heures articulées en trois phases (cours, projets et stage). En 2002 et 2003 ont été formés des experts de la protection de la propriété intellectuelle et de sa mise en œuvre pour les PME; deux manuels ont par ailleurs été rédigés par les PME participantes sur l'usage de l'outil que constitue la protection de la propriété intellectuelle. Un nouveau programme devrait être lancé en 2005 aux Pays-Bas afin de stimuler les essaimages d'entreprises de recherche; ce programme comprendra des mesures incitant la recherche publique à mener une politique active en matière de DPI.

6. Faciliter l'accès des PME aux marchés internationaux

La suppression des entraves aux affaires sur les marchés internationaux pourrait gonfler la population des PME se tournant avec succès vers l'étranger

Comme nous l'avons vu au chapitre 1, les PME sont sous-représentées dans l'économie mondiale par rapport à leur contribution nationale et locale. Si la grande majorité (et en particulier les microentreprises) se contente du marché national (voire local), celles qui ont un potentiel de croissance élevé doivent se mondialiser. Il existe différents facteurs susceptibles d'influer positivement sur les efforts d'internationalisation des PME. On peut ainsi penser aux TIC et aux progrès de la sensibilisation et de la formation des dirigeants d'entreprises; à l'internationalisation accrue des grandes entreprises et des principaux prestataires de services; au recours à des grappes, réseaux, etc.; ou à la réduction des obstacles linguistiques. L'environnement international des affaires est en général, pour les PME, moins favorable que l'environnement intérieur, et les PME rencontrent sur leur route de nombreux obstacles à l'internationalisation.

Au nombre de ces obstacles, nous citerons l'accès à l'information sur les autres marchés, le respect de deux ou plusieurs contextes réglementaires, le coût élevé de l'internationalisation ou du passage rapide à la taille critique, les normes de produits, la protection de la propriété intellectuelle, les compétences et les questions linguistiques. Ces marchés mondialisés sont aussi synonymes de concurrence accrue de la part des firmes étrangères, de mise en danger des habitudes de gestion commerciale et d'organisation, et de sollicitations de la capacité managériale et technologique. Maints obstacles à l'internationalisation des PME peuvent provenir de l'économie, des institutions et des infrastructures générales du pays (politique de la concurrence, cadre législatif et réglementaire, infrastructures de télécommunications, politique de la recherche et de l'éducation).

Ces défis nécessitent une action publique ciblée. Si l'on parvient à abaisser les coûts fixes élevés et à atténuer les obstacles inhérents aux activités internationales, de nombreux autres PME pourront œuvrer au-delà de leurs frontières nationales dans un contexte économique international plus convivial et intégré. Néanmoins, jusqu'ici, l'inventaire et la mesure de ces obstacles ont fait l'objet de très rares études. Le Groupe de

Encadré 2.10. **Recommandations présentées pour examen aux ministres pour faciliter l'accès des PME aux marchés internationaux**

Un récent rapport de référence de l'OCDE (OCDE, 2004g), préparé pour les débats de la Conférence ministérielle d'Istanbul sur les PME, a fait les grandes recommandations suivantes sur la manière de faciliter l'accès des PME aux marchés internationaux :

1. S'efforcer, par le biais des négociations de l'OMC et par d'autres voies, d'atténuer les obstacles commerciaux.
2. Promouvoir le rôle que l'IDE peut jouer en tant que vecteur d'accès des PME aux marchés internationaux (en particulier, l'intégration des PME locales aux chaînes d'approvisionnement des entreprises multinationales et leur participation (indirecte) qui en résulte à des activités d'exportation peut permettre une large diffusion de technologies et de modèles d'entreprise plus efficaces, améliorant ainsi la compétitivité internationale des PME).
3. Encourager une expansion transnationale et régulière des PME en réduisant la nécessité pour celles qui sont actives à l'international d'avoir à se conformer à une multitude de règles ou d'impératifs (parmi les domaines importants à cet égard figurent les normes, les droits de propriété intellectuelle, les réglementations des marchés financiers et d'autres domaines de réglementation).
4. Faciliter l'accès des PME aux informations qui leur sont nécessaires pour avoir des activités internationales (tout particulièrement importantes à cet égard sont les informations relatives à la fiscalité, les cadres et les impératifs réglementaires, les services de conseil et de soutien pour les PME et les procédures de règlement des différends).
5. Renforcer les incitations aux initiatives de partenariat entre secteur public et secteur privé de nature à aider les PME à s'implanter sur les marchés internationaux pour des produits innovants et avoir accès à des sources étrangères de technologies avancées et de savoir (il s'agit là d'élargir la possibilité de participation étrangère à des programmes nationaux et de regrouper des réseaux nationaux de PME ayant des besoins analogues et des capacités complémentaires).

travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat a été invité par les ministres, dans leur Déclaration d'Istanbul, à envisager d'« identifier les manières au moyen desquelles les barrières qui font inutilement obstacle à l'accès des PME aux marchés internationaux peuvent être supprimées, en collaboration avec les pays intéressés et d'autres organisations et enceintes internationales concernées », et propose de mener une étude sur ce thème en collaboration avec son homologue (Groupe de travail sur les PME) de l'APEC.

Les programmes en cours et, en particulier, des initiatives récemment mises en œuvre reflètent les préoccupations et les priorités des autorités des pays de l'OCDE en matière de promotion de l'internationalisation des PME. L'assurance des crédits à l'exportation est une prestation fréquemment proposée, tout comme d'autres formes « traditionnelles » d'assistance telles que la participation à des foires internationales et à des missions commerciales. Par exemple, le programme allemand en 10 points *Active Worldwide* vise tout spécialement les PME en leur facilitant l'accès aux garanties de crédit à l'exportation Hermes, en les aidant à participer à des foires internationales et en prévoyant pour les PME désireuses d'investir à l'étranger un soutien plus intense de la part des chambres de commerce internationales.

De plus en plus, néanmoins, des initiatives récentes prises dans certains pays traduisent la nécessité qu'ont les PME de nouer des contacts et de se lancer dans des activités conjointes et des coentreprises avec des partenaires étrangers, et de s'intégrer à des chaînes de valeur internationales (comme par exemple en France et au Japon). Au Japon, l'Agence pour les PME propose un service de mise en relation qui permet aux PME japonaises et étrangères de s'inscrire dans une base de données commune sur Internet afin de faciliter des relations et des collaborations stratégiques très diverses. Le recours à des mesures de soutien sophistiquées (études de marché personnalisées, assistance en matière de normes et de qualité, tests) est de plus en plus en vogue (c'est par exemple le cas en Nouvelle-Zélande, en Espagne, en Suède et en Turquie). Le PIPE 2000 (*Plan d'initiation à la promotion des exportations*) espagnol a permis à un nombre croissant de PME espagnoles de se livrer à des échanges internationaux ou de s'internationaliser après une analyse rigoureuse de leur capacité exportatrice. L'Italie a récemment accru son soutien dans le domaine de l'internationalisation des entreprises. Par leur appui aux grappes et réseaux d'entreprises, les pouvoirs publics contribuent aussi à équiper les PME pour le processus de mondialisation, dans la mesure où les réseaux interentreprises offrent aux petites entreprises la perspective d'une spécialisation accrue et d'économies de gamme et d'échelle.

7. Promouvoir l'adoption du commerce électronique par les PME

Les autorités doivent favoriser un environnement propice au commerce électronique et l'usage d'applications informatiques plus complexes

Comme nous l'avons indiqué au chapitre 1, les petites entreprises se sont mises plus lentement à l'informatique que les grandes, en raison pour les unes d'un sentiment d'inadéquation de cette technologie à des secteurs où les PME sont fortement représentées, et pour d'autres d'une réticence à changer de mode de fonctionnement tant que la rentabilité attendue de la mutation n'est pas nettement plus élevée. Du point de vue de l'OCDE, le défi des pouvoirs publics consiste aujourd'hui à aller au-delà des politiques de simple internetisation et de susciter un environnement propice au commerce électronique et à l'usage d'applications informatiques plus complexes (OCDE, 2004e). Le programme autrichien *Go International* et le programme des autorités néerlandaises *Nederland Gaat Digitaal* (Plan numérique pour les Pays-Bas) peuvent être cités en exemples. Ce dernier plan a été lancé en 2002 pour stimuler l'utilisation des TIC et d'Internet par les PME. Une évaluation menée en 2003 a montré qu'il avait atteint ses objectifs à quatre ans dès la fin de la deuxième année, puisque les deux tiers des PME néerlandaises disposaient d'un accès Internet et l'utilisaient pour effectuer des transactions commerciales électroniques (essentiellement bancaires). Les autorités ont donc décidé de recentrer le programme, pour la période restant à courir, sur des thèmes tels que le suivi logistique, l'internationalisation et la gestion de la clientèle. De la même manière, les initiatives finlandaises les plus récentes concernent les outils informatiques de cyberlogistique, de mobilité, de cybercomptabilité et de cyberfacturation.

Le déploiement et l'utilisation d'infrastructures abordables et de qualité sont des éléments cruciaux – le haut débit en particulier est essentiel

Le déploiement et l'utilisation d'infrastructures abordables et de qualité sont des éléments cruciaux. Le haut débit en particulier est essentiel pour que les PME tirent pleinement parti des TIC, et de nombreux pays de l'OCDE s'efforcent de le diffuser aussi

vite que possible sur l'ensemble de leur territoire. Si l'on recherche l'essor des marchés du haut débit, une offre efficiente et innovante et une utilisation des services de haut débit efficace, il faut des politiques capables de : 1) promouvoir une véritable concurrence et la poursuite de la libéralisation des infrastructures, des services de réseau et des applications sur différentes plates-formes techniques; 2) stimuler les investissements dans de nouvelles infrastructures technologiques, de nouveaux contenus et de nouvelles applications; et 3) garantir la neutralité des technologies existantes et en développement pour favoriser l'interopérabilité, l'innovation et un choix accru. Le cas échéant, des aides financières publiques visant à mieux desservir certains groupes de population et des zones reculées peuvent venir compléter les investissements privés, à condition de ne pas prendre le pas sur les initiatives du secteur privé ni d'entraver la concurrence. Les produits numériques, les services d'information et les interactions avec les pouvoirs publics dans des domaines tels que les marchés publics, le respect de la réglementation et la fiscalité offrent potentiellement aux PME des gains d'efficacité et des débouchés commerciaux importants (OCDE, 2004n).

Les PME ne tireront pleinement parti du commerce électronique que si l'infrastructure réglementaire est d'aplomb

Les PME ne pourront tirer pleinement parti du commerce électronique que si l'infrastructure réglementaire est entièrement d'aplomb en termes de confiance, de sécurité, de respect des données personnelles et de protection du consommateur. Il est pour cela essentiel de promouvoir une culture de la sécurité susceptible de renforcer la confiance dans l'usage des TIC, la protection concrète des données personnelles et du consommateur, et la lutte contre la cybercriminalité et le pollupostage. L'Australie ou le Royaume-Uni, par exemple, ont choisi de concentrer leurs efforts sur les problèmes de réseau et de confiance que posent les cyberactivités et le commerce électronique des PME. Parmi les mesures australiennes figurent un programme complet dénommé « *Internet security essentials for small business* » (L'essentiel de la sécurité sur Internet pour les petites entreprises), qui s'articule avec *Safety Net*, un didacticiel en ligne interactif. Dans la même veine, le *Livre blanc sur le commerce électronique* des autorités tchèques, devenu loi en 2004, contient des programmes et des propositions visant à stimuler le commerce électronique, à renforcer le statut juridique des prestataires de services de la société de l'information et à fixer des règles claires en matière de communication commerciale. D'autres mesures concernent la transposition dans la loi des concepts de la signature, de la marque et du datage électroniques.

Il est crucial de disposer de ressources humaines qualifiées et de mécanismes peu onéreux de résolution des litiges en ligne

Les pouvoirs publics doivent cibler leurs programmes de manière à stimuler les compétences et l'information spécialisée. Les petites entreprises n'ayant pas les moyens de recruter du personnel spécialisé, les pouvoirs publics ont un rôle à jouer dans l'enseignement de compétences TIC élémentaires et, en collaboration avec les établissements d'enseignement, les entreprises et les particuliers, doivent instaurer un environnement propice à la formation aux TIC dans l'enseignement supérieur, professionnel et tout au long de la vie. Il faut aussi renforcer la coopération internationale de toutes les parties prenantes et fixer des règles de mise en œuvre transfrontière. Il est particulièrement important pour les petites entreprises que soient institués des

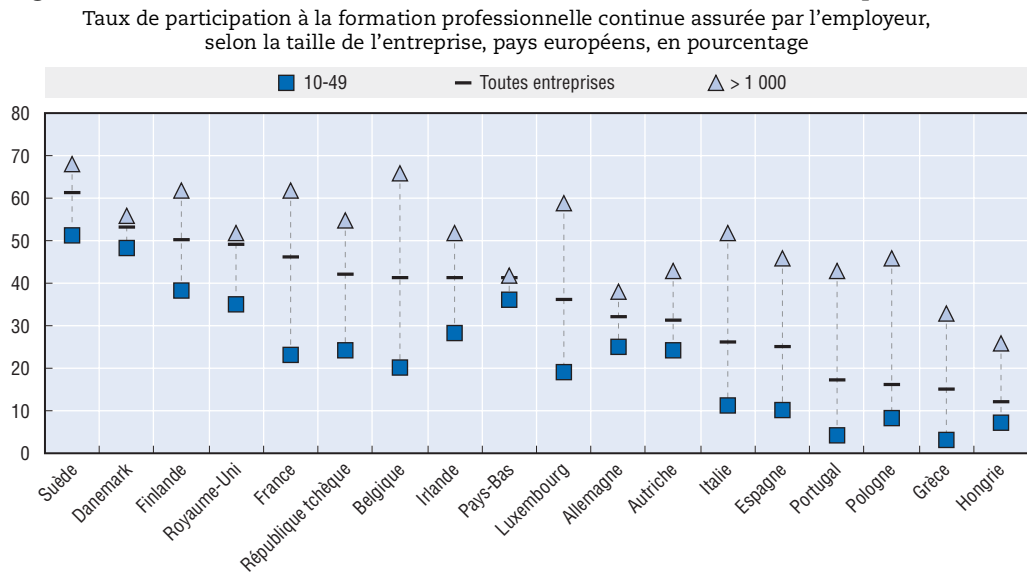
mécanismes peu onéreux de résolution en ligne des différends interentreprises et entre entreprises et consommateurs. Il faut noter la mise au point par le Groupe de travail sur les PME et l'entrepreneuriat d'un outil de formation destiné à aider les PME à résoudre en ligne les litiges issus du commerce électronique⁴, intitulé *Le règlement en ligne des différends liés au commerce électronique – Faire le bon choix en matière de réclamations de consommateurs et pour les différends commerciaux – Questions fréquemment posées pour les petites et moyennes entreprises (PME)*. En cas de différend, les autorités britanniques estiment que les mécanismes alternatifs de règlement des litiges (comme par exemple la médiation ou l'arbitrage), y compris en ligne, peuvent constituer pour le consommateur des solutions moins onéreuses et plus conviviales que les actions en justice, et contribuer à instaurer la confiance du marché vis-à-vis du commerce électronique.

Vingt-quatre centres régionaux spécialisés dans le commerce électronique et chargés d'informer, de conseiller et de former les PME bénéficient de l'aide des autorités allemandes pour mieux utiliser Internet. Le projet PROZEUS cherche à actualiser les cybercompétences des PME pour leur permettre de prendre part aux marchés publics et privés mondiaux sur la base de processus et de normes intégrés et de transferts de savoir-faire aux entreprises intéressées. Le *Prix de la jeune pousse multimédia (GründerWettbewerb – mit Multimedia erfolgreich starten)* est un concours dont l'objectif est de concrétiser des idées d'entreprise multimédias innovantes, et le *Prix Internet allemand (Deutscher Internetpreis)* encourage l'élaboration de modèles d'entreprise et a testé avec succès des exemples de solutions Internet innovantes optimales adoptées par les PME. En Autriche, les tournées *Telefit*, cofinancées par les chambres de commerce, le gouvernement et des entreprises privées, dispensent des informations dans tout le pays, principalement auprès des PME, sur les débouchés et les risques des réseaux numériques établis avec les clients, les fournisseurs et le personnel. *ECAustria (ex-Initiative E-Commerce)*, gérée dans le cadre d'un partenariat public-privé, est une plate-forme interactive d'information, de service et d'organisation de manifestations qui vise à promouvoir les cyberprocessus dans les PME; en 2002, la Commission européenne l'a présentée comme un projet exemplaire. Israël a instauré un dispositif de cyberapprentissage qui transporte la formation jusque dans les contrées reculées et excentrées.

En Hongrie, les pouvoirs publics utilisent des programmes d'assistance financière pour favoriser l'usage et la mise en œuvre de places de marché et de portails sur Internet qui, associés aux portails de PME, ont pour objectif d'aider les PME à rattraper leur retard en matière informatique. La Loi sur le commerce électronique est entrée en vigueur en 2004, et un programme de promotion du commerce électronique dans les PME a été lancé. L'application du programme *eHungary* – chargé de créer un réseau public et des points d'accès à Internet – est en cours. En Espagne, le Réseau des centres d'affaires locaux a été lancé en 2001 dans le but de susciter dans différents secteurs une masse critique d'entreprises susceptible de créer de nouveaux marchés interentreprises. Ce réseau compte 21 centres dans 15 Communautés autonomes.

8. Promouvoir la valorisation des compétences et la formation managériale

L'insuffisance de ressources humaines correctement formées peut sérieusement entraver l'innovation. Sur des marchés mondialisés qui se caractérisent par une innovation permanente et une concurrence toujours accrue, ces deux catégories de salariés doivent faire preuve de polyvalence et d'adaptabilité, et se montrer capables d'acquérir de nouvelles compétences en fonction des besoins. L'infléchissement vers les services que

Figure 2.3. **Formation de la main-d'œuvre selon la taille de l'entreprise, 1999**

Source : OCDE, *Perspectives de l'emploi* (2002).

Statlink : <http://dx.doi.org/10.1787/823887137046>

connaissent les économies de la zone OCDE, la tendance à l'externalisation et la forte composante de valeur ajoutée qui caractérise nombre des emplois créés dans les pays de l'Organisation contribuent, avec l'essor technologique, à augmenter la demande de main-d'œuvre très qualifiée. Les PME éprouvent des difficultés particulières à trouver les ressources que nécessite l'investissement dans la formation et la mise à niveau des compétences. Elles peuvent en outre rechigner à investir lourdement dans la formation du personnel, par crainte de voir d'autres employeurs s'approprier ultérieurement les fruits de ces efforts en débauchant leurs salariés. Tout ceci ne fait que légitimer davantage une intervention de la puissance publique en faveur de la mise à niveau des compétences et de la formation des PME. La figure 2.3 illustre pour les pays européens les taux de participation des salariés à la formation continue, selon la taille de l'entreprise : les taux les plus élevés se rencontrent dans les pays scandinaves, et les plus faibles en Hongrie, en Grèce, en Pologne et au Portugal. Au Royaume-Uni, des études sont actuellement menées sur les défis que rencontre l'encadrement des PME de tous les secteurs d'activité. Une étude commandée par l'Agence pour la valorisation des compétences sectorielles (*Sector Skills Development Agency*) s'est penchée sur les besoins de valorisation des compétences managériales des dirigeants de PME, et propose un modèle à cet effet. Très majoritairement, les PME concernées par l'étude doivent relever le défi de la conduite du changement.

Les différentes autorités nationales ont de plus en plus conscience de l'importance que revêtent, pour satisfaire les besoins des entreprises et des PME, la qualification et la formation de l'encadrement et de la main-d'œuvre, et les favorisent par diverses démarches : souplesse accrue des systèmes d'enseignement; établissement de liens plus forts entre le secteur des entreprises, l'université et les instituts technologiques tertiaires; programmes d'apprentissage tout au long de la vie; services de conseil et de formation sur site ou Internet; études de faisabilité; et services d'information.

À titre d'exemple, le nouveau dispositif japonais de soutien aux PME a pour objectif d'aider ces dernières à résoudre les divers problèmes de management qu'elles rencontrent. Concept innovant qui, initialement, réunissait des analystes, des conseillers fiscaux, des experts-comptables et d'autres consultants, ainsi que des spécialistes des secteurs public et privé directement compétents en matière de gestion de PME, les Centres de soutien aux PME apportent à celles-ci des conseils informels, une assistance professionnelle sur site, des études de faisabilité, des services d'information et des programmes de formation. Au Japon encore, l'Institut pour la gestion et la technologie dans les petites entreprises propose des formations aux dirigeants, cadres, techniciens et employés des PME qui sont dispensées sur neuf campus dans l'ensemble du territoire.

Aux Pays-Bas, le programme *Profijt van MensenKennis* (Tirer parti du savoir humain), administré par l'organisme Syntens, aide l'entrepreneur à professionnaliser sa politique de gestion des ressources humaines. Il mène pour cela des activités collectives et individuelles (formation en entreprise, rencontres spécialisées, assistance personnelle aux dirigeants), et incite les entreprises à se regrouper pour stimuler des activités conjointes d'innovation.

Le plan espagnol *España.es*, appliqué en 2004-2005, ambitionne de faire progresser la société de l'information et d'unifier les actions menées en faveur des infrastructures, des services et de la formation des PME sous la bannière « Pyme.es ». Il prévoit dans chaque secteur la conclusion d'accords avec des associations professionnelles et de grandes entreprises utilisant des PME en sous-traitance. Une initiative britannique, *The Leadership and Management Programme* (Programme de direction et de management), incite les dirigeants d'entreprises comptant entre 20 et 250 salariés à entreprendre une évolution personnelle adaptée à leurs besoins, et propose une aide financière pouvant atteindre 1 000 GBP. L'objectif poursuivi est d'améliorer la conduite et la gestion des PME et, partant, leurs performances. Les autorités ont par ailleurs commandé un rapport de faisabilité portant sur un modèle de gestion et de conduite d'entreprise destiné aux propriétaires et aux dirigeants de microentreprises et de petites entreprises. Cette étude souligne l'intérêt potentiel d'une nouvelle approche, dans la mesure où cette catégorie d'entreprises présente des besoins et des caractéristiques spécifiques qui imposent de tenir compte en toute circonstance de leurs motivations et habitudes de travail particulières.

9. Évaluation des politiques et programmes en faveur des PME

Le systématisme des évaluations est un élément essentiel de tout cadre d'action en faveur des PME bien conçu

Les politiques et programmes menés à l'égard des PME et de l'entrepreneuriat sont parfois synonymes de crédits publics considérables, et il faut les évaluer pour en améliorer l'efficacité. L'évaluation des programmes doit donc être placée au centre du processus d'action, et entrer en jeu dès le stade de la formulation initiale. Il convient de fixer, au moment du cadrage politique, des objectifs clairs qui formeront le socle des évaluations futures. Il faut envisager un budget pour celles-ci et entamer dès que possible la collecte des données nécessaires. La formulation d'une méthodologie d'évaluation est un exercice obligatoire. Le processus de mise en œuvre de toute modification ultérieure des programmes peut varier en fonction de l'ampleur et de l'importance de ces derniers, ainsi que des processus de formulation des politiques. Néanmoins, l'objectif principal des évaluations est de faire qu'elles puissent rendre la politique menée plus efficace. Dans certains pays, en particulier s'il s'agit de programmes de premier plan ou internationaux, il peut être utile que

les informations issues des évaluations soient rendues publiques – éventualité plus probable si elles ont été menées par des évaluateurs externes (OCDE, 2004j).

Dans la mesure du possible et dans la limite des ressources disponibles, les évaluations doivent concerner tous les programmes

On peut débattre de l'intérêt de le faire avec le même niveau de complexité. Une certaine finesse est souhaitable pour éviter, par une démarche trop simple, de parvenir à des conclusions erronées et, souvent, de surestimer l'impact des politiques. Le principal argument militant en faveur d'un niveau toujours élevé de complexité est qu'il devient ainsi possible de comparer valablement les programmes. À l'inverse, on souligne qu'il est inadapté, et inefficace, de consacrer des normes d'évaluation similaires à des programmes d'ampleur très variable. Par ailleurs, il est évident que les pays pauvres et moins avancés sont de toute façon limités à cet égard.

Encadré 2.11. Principales recommandations d'action présentées à la Conférence ministérielle d'Istanbul à la suite des recherches menées par le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat

INSCRIRE la politique visant les PME dans le cadre analytique « COTE » :

- La démonstration du bien-fondé de l'intervention publique et de l'intention est un préalable à des politiques visant les PME claires et homogènes. Les différentes instances publiques qui interagissent avec les PME pour faciliter leur développement doivent s'assurer que leurs efforts sont homogènes et coordonnés.
- Les objectifs des politiques visant les PME doivent être clairement stipulés. On peut citer par exemple la création de nouvelles entreprises, la croissance des entreprises existantes ou la promotion de l'esprit d'entreprise auprès de catégories ciblées de la population.
- Les cibles (t de « targets ») doivent être spécifiées de manière mesurable de façon à faciliter l'évaluation de la réalisation des objectifs.
- L'évaluation des politiques, qui doit reposer sur des objectifs clairs, doit être le test le plus important de son efficacité.

Développer une « culture de l'évaluation » en plaçant l'évaluation des programmes au centre du processus d'action. L'évaluation ne doit pas simplement être entreprise à titre d'exercice de comptabilité *a posteriori*, mais servir à informer la politique en vigueur, dont les objectifs des cibles peuvent être modifiés à la lumière des résultats de l'évaluation.

Intégrer la méthodologie et le budget d'évaluation des programmes dans le processus législatif. Ne pas reporter ces points après la mise en œuvre du programme.

Garantir que tous les programmes, et non pas seulement quelques-uns, sont soumis à évaluation.

Les évaluations principales doivent être confiées à des organes indépendants mais informés. Néanmoins, l'implication des équipes des programmes, qu'il s'agisse des décideurs ou des prestataires, est essentielle.

Évaluer tous les programmes à l'aide des techniques les plus élaborées tout en prenant en compte la nécessité d'une rentabilité économique. En pratique, des démarches plus approximatives s'imposeront pour l'évaluation de programmes de moindre ampleur.

Source : OCDE (2004j).

Les équipes d'évaluation doivent être indépendantes mais bien informées; et l'évaluation doit aboutir à des changements de politique

Les programmes doivent-ils être évalués par les ministères qui en ont la charge, par d'autres instances publiques ou par des organismes extérieurs? La question reste ouverte, et des arguments existent en faveur de chacune de ces solutions. À l'évidence, les ministères chargés de l'application du programme disposent d'une connaissance et d'une compréhension uniques de celui-ci, et sont davantage susceptibles de recueillir l'adhésion des responsables de sa mise en œuvre, dont l'implication est essentielle au moins en cas d'évaluation approfondie. D'un autre côté, il se peut que cette proximité obère l'indépendance de l'évaluation. Une solution peut consister à confier les évaluations à une entité publique spécialisée, indépendante du ministère exécutant, qui fera montre de compétences spécifiques en matière d'évaluation et pourra être considérée comme plus indépendante – au prix toutefois d'une connaissance moindre du programme. Une troisième option serait d'engager des évaluateurs extérieurs (consultants, universitaires), qui seront eux aussi, probablement, plus indépendants et plus spécialisés; l'inconvénient principal de cette solution est que si l'évaluation est considérée comme un élément du processus d'amélioration des politiques, il faut en débattre, et que ce débat pourra être plus superficiel s'il est mené par des intervenants extérieurs peut-être moins bien informés. En effet, l'évaluation ne doit pas être une fin en soi, mais bien mener, le cas échéant, à une évolution des mesures, qu'il s'agisse de changer d'objectifs ou de corriger la mise en œuvre. Dans la pratique, l'implication des responsables vis-à-vis de l'évaluation et la systématisation ou non de l'exercice dépendent à la fois du pays et du programme considéré. Il est essentiel de mener régulièrement des évaluations pour trouver des moyens d'améliorer les programmes à maintenir et pour organiser la réaffectation des crédits des programmes à stopper.

Étapes suivantes

Élaborer et tester un manuel de pratiques optimales pour l'évaluation des programmes

Dans la Déclaration d'Istanbul, les ministres ont invité l'OCDE à envisager d'« œuvrer à la diffusion des travaux déjà effectués par l'Organisation sur les pratiques exemplaires d'évaluation des programmes et politiques à l'égard des PME, par exemple en élaborant et en testant, avec les pays membres de l'OCDE et des économies non membres ou des organisations intéressées, un manuel de bonnes pratiques d'évaluation des programmes et politiques à l'égard des PME ». Le Groupe de travail de l'OCDE sur les PME et l'entrepreneuriat assume actuellement cette tâche en partenariat avec le Programme LEED dans le cadre du Centre de l'OCDE pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local dont ils sont les partenaires.

10. Vers la mesure statistique plus systématique du comportement des PME

La formulation des politiques à l'égard des PME souffre d'une base empirique médiocre

La formulation de politiques poussées à l'égard des PME continue de souffrir d'une base empirique médiocre, ce qui peut pénaliser les actions menées en faveur des PME et de l'entrepreneuriat. On constate des insuffisances graves en matière de comparabilité internationale qui interdisent toute analyse factuelle sensée et de qualité, en particulier pour comparer les pays entre eux et effectuer des études diachroniques. La racine du problème est à la fois conceptuelle et financière.

Dans l'optique de progresser dans ce domaine, un atelier spécial sur les statistiques des PME a été organisé dans le cadre de la Conférence ministérielle d'Istanbul sur les PME de juin 2004. Il a permis d'aborder les besoins systémiques et spécifiques des producteurs et des usagers de données statistiques sur les PME, afin de procéder à des améliorations tangibles et mesurables sur un certain nombre de points clairement identifiés. Les délibérations et recommandations de cet atelier se retrouvent dans la Déclaration ministérielle d'Istanbul, dans laquelle les ministres invitent l'OCDE à élaborer, en partant d'un *Plan d'action*, une solide base statistique permettant les comparaisons et pouvant servir de socle aux politiques à l'égard des PME.

Les cinq grandes recommandations d'action formulées en matière statistique sont les suivantes :

- Favoriser la convergence internationale des concepts et procédés statistiques.
- Favoriser de meilleures possibilités de comparaison statistique.
- Élaborer un registre statistique intégré des entreprises.
- Favoriser la mise en relation des données pour mieux utiliser les données existantes et réduire les obligations déclaratives correspondantes qui incombent aux PME.
- Effectuer des analyses empiriques pertinentes pour l'action afin d'étayer une formulation des politiques fondée sur des faits.

Pour contribuer à l'exécution de cette mission, l'OCDE a créé en mars 2004 un Groupe de travail virtuel d'experts des statistiques structurelles sur les entreprises dénommé SBSNet. L'Organisation explore par ailleurs la possibilité de mener en coopération avec la fondation Kauffman un projet sur les données internationales relatives à l'entrepreneuriat.

Notes

1. http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/start-ups/index.htm.
2. Projet BEST de la Commission européenne sur le transfert des entreprises : http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/transfer_business/index.htm.
3. Communication de la Commission du 11.11.2003 – « Éducation et formation 2010 – L'urgence des réformes pour réussir la Stratégie de Lisbonne » (projet de rapport intermédiaire conjoint sur la mise en œuvre du programme de travail détaillé concernant le suivi des objectifs des systèmes d'éducation et de formation en Europe)].
4. « Le règlement en ligne des différends liés au commerce électronique – Faire le bon choix en matière de réclamations de consommateurs et pour les différends commerciaux – Questions fréquemment posées pour les petites et moyennes entreprises (PME) », téléchargeable à l'adresse www.oecd.org/cfe/sme.

Bibliographie

- Australian Trade Commission (2002), *Knowing and Growing the Exporter Community*, Australian Trade Commission, Sydney.
- Banque mondiale (2003), *Doing Business in 2004: Understanding Regulation*, Banque mondiale, the International Finance Corporation and Oxford University Press, Washington.
- Banque mondiale (2004), *Doing Business in 2005: Removing Obstacles to Growth*, Banque mondiale, the International Finance Corporation and Oxford University Press, Washington.
- Baygan, G. (2003), « Venture Capital Policy Review: Canada », document de travail interne, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE, Paris.

- Canada (2003), *Le groupe de travail du Premier ministre sur les femmes entrepreneuses*, Canada: www.liberal.parl.gc.ca/entrepreneur.
- Cardullo, M.W. (1999), *Technological Entrepreneurism: Enterprise Formation, Financing and Growth*, Research Studies Press Ltd., Baldock, England.
- Commission européenne (2002a), *Observatoire des PME européennes*, Communautés européennes, Belgique.
- Commission européenne (2002b), *Rapport final du groupe d'experts projet « Procedure BEST » sur l'éducation et la formation à l'entrepreneuriat*, http://europa.eu.int/comm/enterprise/entrepreneurship/support_measures/training_education/doc/best-fr.pdf.
- Commission européenne (2003a), *Entrepreneurial Attitudes in Europe and the United States: Flash Eurobarometer Survey*, http://europa.eu.int/comm/enterprise/enterprise_policy/survey/eurobarometer134_en.pdf.
- Commission européenne (2003b), *Livre vert : L'esprit d'entreprise en Europe*, Communautés européennes, Bruxelles.
- Commission européenne (2004a), *Flash Eurobarometer 164 : Innobarometer 2004*, Communautés européennes, http://europa.eu.int/comm/public_opinion/index_fr.htm.
- Commission européenne (2004b), *Observatoire des PME européennes 2003*, n° 4, « L'internationalisation des PME », EIM, Luxembourg.
- Inter-American Development Bank – IDB (2002), *Entrepreneurship in Emerging Economies: The Creation and Development of New Firms in Latin America and East Asia* (étude et publication financée par le Japanese Trust Fund), Washington DC.
- Kauffman Center's Adult Learning Programs Team (2001), *The Growth and Advancement of Entrepreneurship in Higher Education: An Environmental Scan of College Initiatives*, www.entreworld.org/Bookstore/PDFs/Futures21/College_Scan.pdf.
- Kay, R., B. Günterberg, M. Holz et H.J. Wolter (2003), *Female Entrepreneurs in Germany*. Institut für Mittelstandsforschung, Bonn.
- Ministry of Economic Affairs, (2002), *Entrepreneurship in the Netherlands: Innovative Entrepreneurship: New Policy Challenges*, Pays-Bas.
- Ministry of Economic Affairs, Netherlands, (2004), *Action for Entrepreneurs: Entrepreneurship Policy in the Netherlands*, Pays-Bas.
- OCDE (1998), *Stimuler l'esprit d'entreprise*, OCDE, Paris.
- OCDE (2000), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2001a), *Perspectives de la science, de la technologie et de l'industrie : Les moteurs de la croissance : technologies de l'information, innovation et entrepreneuriat*, OCDE, Paris.
- OCDE (2001b), *Women Entrepreneurs in SMEs: Realising the Benefits of Globalisation and the Knowledge-Based Economy*, OCDE, Paris.
- OCDE (2002), *Perspectives de l'OCDE sur les PME*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003a), *L'entrepreneuriat et le développement économique local : Quels programmes et quelles politiques ?* OCDE, Paris.
- OCDE (2003b), *Review of Regulatory Governance in South East Europe*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003c), *Éliminer la paperasserie : La simplification administrative dans les pays de l'OCDE*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003d), *Science, technologie et industrie : Tableau de bord de l'OCDE 2003*, OCDE, Paris.
- OCDE (2003e), « Venture Capital Country Note: Denmark », DSTI/IND(2003)3; OCDE, Paris.
- OCDE (2003f), *Perspectives de l'emploi de l'OCDE : Vers des emplois plus nombreux et meilleurs*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004a), « Encourager l'entrepreneuriat en tant que moteur de la croissance dans une économie mondialisée », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004b), « Entrepreneuriat féminin : Questions et actions à mener », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004c), « Le financement de PME innovante dans une économie mondialisée », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.

- OCDE (2004d), « Partenariats, grappes, réseaux et droits de propriété intellectuelle : perspectives et enjeux des PME innovantes dans une économie mondialisée », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004e), « Les TIC, le commerce électronique et les PME », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004f), « Mécanismes alternatifs de règlement des litiges (MARL) en ligne pour les litiges transfrontières entre PME », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004g), « Faciliter l'accès des PME aux marchés internationaux », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004h), « Promouvoir les PME dans l'optique du développement », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004i), « Les statistiques sur les PME : Vers une mesure statistique plus systématique du comportement des PME », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004j), « Évaluation des politiques et programmes à l'égard des PME », rapport de référence établi pour la Conférence ministérielle d'Istanbul, www.oecd.org/cfe/sme.
- OCDE (2004k), « Resolving E-Commerce Disputes On Line: Doing the Right Thing about Consumer Complaints and Business Disputes – Frequently Asked Questions for Small and Medium Sized Enterprises », OCDE, Paris.
- OCDE (2004l), « OECD Compendium II on SME and Entrepreneurship related activities carried out by International and Regional Bodies », document de travail interne, Centre pour l'entrepreneuriat, les PME et le développement local, OCDE, Paris.
- OCDE (2004m), *Science, technologie et industrie : Perspectives de l'OCDE 2004*, OCDE, Paris.
- OCDE (2004n), « Perspectives des technologies de l'information de l'OCDE », OCDE, Paris.
- OCDE (2004o), « Regards sur l'éducation », OCDE, Paris.
- OCDE (2004p), *Entrepreneurship: A Catalyst for Urban Regeneration*, OCDE, Paris.
- OCDE (2005), *Réformes économiques : Objectif croissance*, OCDE, Paris.
- OCDE-EBRD (2003), *South East Europe Region: Enterprise Policy Performance: A Regional Assessment*, OCDE, Paris.
- Reynolds, P.D., M. Camp, W.D. Bygrave, E. Auito et M. Hay (2002), *Global Entrepreneurship Monitor*, Kauffman Center, Kansas City.
- Sakai, K. (2002), « Global Industrial Restructuring: Implications for Smaller Firms », document de travail interne, Direction de la science, de la technologie et de l'industrie, OCDE, Paris.
- Small and Medium Business Administration, Korea (2003), *The 21st Century with Strong and Innovative SMEs: 2003 SME Policy in Korea*, Corée.

Table des matières

Préface	7
Note de synthèse	9

Partie I

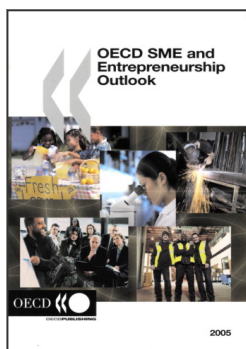
PME et entrepreneuriat : une vue d'ensemble

<i>Chapitre 1.</i> Le rôle des PME et de l'entrepreneuriat dans les pays membres de l'OCDE	15
<i>Chapitre 2.</i> Problématique et évolution récente des politiques en faveur des PME et de l'entrepreneuriat	51
<i>Chapitre 3.</i> Examens thématiques	91
Examen thématique de la politique néerlandaise de formation à l'entrepreneuriat ..	93
Comprendre l'entrepreneuriat en Amérique latine	101
L'entrepreneuriat féminin : un thème nouveau pour les gouvernements au niveau mondial	115
Les PME innovantes en Allemagne	129
Les systèmes locaux d'innovation et la politique en faveur de l'innovation par les PME	139
Les PME japonaises face à la mondialisation	157
L'e-business et les PME dans six pays non membres de l'OCDE : Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, Inde et Singapour	163

Partie II

Profils par pays

<i>Chapitre 4.</i> Profils par pays	181
<i>Annexe A.</i> Annexe statistique	419
<i>Annexe B.</i> Déclaration Ministérielle d'Istanbul	443



Extrait de :
OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2005

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264009257-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2007), « Problématique et évolution récente des politiques en faveur des PME et de l'entrepreneuriat », dans *OECD SME and Entrepreneurship Outlook 2005*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264009271-4-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.